

**SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2009**

10-2009

**PRESIDENT** : M. François de MAZIERES, Maire

**Sont présents** :

*Groupe Liste d'Union pour un nouveau souffle pour Versailles*

Mme DUCHENE, M. NOURISSIER, Mme de CREPY, M. VOITELLIER, Mme BEBIN, M. BANCAL, Mme GRAS, M. BERNOT, Mme CHAGNAUD, M. FRESNEL, Mme ORDAS, M. SAPORTA, Mme BOELLE, M. BELLAMY (sauf délibérations 2009.12.208 à 209), Mme PIGANEAU, Adjoints.

M. MERCIER, Mme BOURGOUIN-LABRO, M. DELAPORTE, M. LEVRIER, Mme BADARANI, M. PAIN, Mme HATTRY, M. LINQUIER, Mme BOURACHOT-ROUCAYROL, M. HOLTZER, Mme BOUQUET, M. TENENBAUM, Mme RIGAUD-JURÉ, M. FLEURY, Mme ROUCHER, M. LAMBERT, Mme de la FERTÉ, M. LEBIGRE, Mme PERREAUX, Mme PÉRILLON, M. LEFEVRE (sauf pour les délibérations 2009.12.207 à 218), Mme SENERS, M. PERIER, Mme MELLOR, M. BARTHALON, Mme GIRAUD,

*Groupe Versailles Autrement – La Gauche Unie*

Mme NICOLAS, M. DEFRANCE, Mme LEGUE, M. LOBBE,

*Groupe Union pour le Renouveau de Versailles*

M. de LESQUEN (sauf délibération 2009.12.207 à 208), Mme LEHERISSEL, M. AUDIBERT (sauf délibération 2009.12.206),

**Absents excusés** :

*Groupe Liste d'Union pour un nouveau souffle pour Versailles*

Mme SCHMIT a donné pouvoir à Mme DUCHENE  
M. MASSON a donné pouvoir à Mme BOUQUET

*Groupe Versailles Autrement – La Gauche Unie*

M. CASANOVA a donné pouvoir à Mme NICOLAS  
Mme PILLARD a donné pouvoir à Mme LEGUE

*Secrétaire* : François-Xavier Bellamy

**Informations municipales****M. le Maire** :

Je voudrais en premier lieu remercier les services techniques et Serge Claudel. Versailles fait un peu exception aujourd'hui parmi les villes voisines, car les services techniques ayant commencé à saler à une heure du matin, il était possible de circuler à peu près normalement. (*applaudissements*)

Au passage j'indique que la patinoire devant l'hôtel de Ville est ouverte jusqu'à dix heures le soir. Je remercie Jean-Marc Fresnel et Marie Boëlle qui se sont occupés de ce dossier.

**M. de LESQUEN :**

Installer cette patinoire est fort sympathique. Mais alors que se tient le sommet de Copenhague, n'est-ce pas un peu une provocation que de dire qu'elle est écologique ? En quoi une patinoire peut-elle l'être ? A mon avis, vous avez encore aggravé le bilan carbone de la planète. Mais puisque c'est vous, on ne vous en voudra pas... (*protestations*)

**M. le Maire :**

Elle est véritablement écologique car elle n'est pas réfrigérée et ne consomme donc pas de carburant pour ce faire. Il s'agit d'une nouvelle technique qui permet de glisser sur des produits qui ressemblent à une paraffine durcie. On me dit que cela fonctionne très bien.

**M. de LESQUEN :**

Mais ces produits sont fabriqués à partir de pétrole, bien entendu.

**M. le Maire :**

Je ne suis pas allé jusqu'à lire la composition sur les étiquettes ! Vous avez sûrement raison en partie, mais ces produits sont quand même plus économes et protègent mieux l'environnement que l'utilisation pendant un mois d'une patinoire classique avec un système de réfrigération, surtout les produits qui permettent de durcir la glace et qui sont très nocifs pour l'environnement. Enfin cette opération ne coûte rien à la Ville car l'exploitant vient à ses frais.

Par ailleurs, je vous signale qu'est présentée encore pour quelques jours l'exposition sur Versailles Grand Parc, financée par la communauté d'agglomération. Elle est de grande qualité grâce au travail de l'association dirigée par le baron Guillaume et a été mise en scène par les services de la culture de la Ville.

Vous trouverez sur vos tables un rapport relatif à la petite enfance réalisé par Claire Chagnaud-Forain et les services, ainsi que, en cette veille de Noël, un ouvrage consacré aux recettes versaillaises...

**M. de LESQUEN :**

En ce jour de débat budgétaire, y a-t-il des recettes fiscales ?

**M. le Maire :**

Il faudra écrire le chapitre. Mais grâce à l'équipe de la communication et à Marie Boelle, vous constaterez qu'il y a de bonnes tables à Versailles.

**COMPTE-RENDU des décisions prises par M. le Maire**

en application de l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales

**(délibération du 21 mars 2008)**

DATES	N°	OBJET
3 novembre 2009	2009/328	Occupation temporaire de la salle des fêtes et de la galerie de l'hôtel de Ville. Création d'un tarif.
3 novembre 2009	2009/329	Prestation de cocktails et traiteurs pour divers services de la Ville. Marché à procédure adaptée. Lot n°1 fournitures et livraisons (si nécessaire) de petits fours, pâtisseries et viennoiseries avec ou sans service conclu avec la société Mac'amande.
4 novembre 2009	2009/330	Restauration des décors peints de l'église Sainte-Elisabeth de Hongrie à Versailles. Marché à procédure adaptée conclu avec la société Arcanes.
5 novembre 2009	2009/331	Prestations de connexion internet pour les écoles primaires de Versailles. Marché à procédure adaptée conclu avec la société Easynet.
5 novembre 2009	2009/332	Activité de judo destinée aux enfants fréquentant l'accompagnement scolaire de la maison de quartier Jussieu-Petit Bois. Convention de prestation avec l'association Judo self défense de Versailles.
6 novembre 2009	2009/333	Contrat de prêt de 7 500 000 € à taux indexés avec option de tirages à taux fixe auprès de la Société générale.
6 novembre 2009	2009/334	Réfection des toitures des boxes du club hippique de Versailles. Marché à procédure adaptée conclu avec la société Jozic bâtiment.
6 novembre 2009	2009/335	Mise en sécurité du monte-décor au théâtre Montansier situé 13 rue des Réservoirs à Versailles. Marché à procédure adaptée conclu avec la société Tambe.
9 novembre 2009	2009/336	Création d'une régie centrale de recettes à la direction de la sécurité pour la gestion des abonnements des droits de stationnement.

10 novembre 2009	2009/337	<p>Maintenance corrective et évolutive des trois exemplaires du logiciel Rhapsodie installés au conservatoire national de région de Versailles, à l'école des Beaux Arts et à l'université inter âge de la ville de Versailles ainsi que l'assistance à l'utilisation de ce logiciel.</p> <p>Marché à procédure adaptée sans mise en concurrence et sans publicité conclu avec la société RDL.</p>
13 novembre 2009	2009/338	<p>Réhabilitation et aménagement de l'immeuble impasse du Débarcadère pour l'installation de la police municipale.</p> <p>Lot 10 chauffage, ventilation, climatisation et plomberie.</p> <p>Marché complémentaire pour le remplacement des réseaux principaux de distribution hydraulique de chauffage avec mise en place en chaufferie d'une régulation en télégestion conclu avec la société Tournois.</p>
13 novembre 2009	2009/339	<p>Salon du livre d'histoire de Versailles. Histoire de Lire.</p> <p>Convention de prestation avec l'association Histoire de lire.</p>
16 novembre 2009	2009/340	<p>Convention de prêt consolidable de 7 500 000 €, avec période de mobilisation reconstituable, auprès de la Caisse d'épargne et de prévoyance Ile de France.</p>
16 novembre 2009	2009/341	<p>Contrat de ligne de trésorerie interactive de 15 000 000 € avec la Caisse d'épargne et de prévoyance Ile de France.</p>
17 novembre 2009	2009/342	<p>Evènementiel portant sur la décoration intérieur. Mise disposition, par la ville de Versailles, à titre précaire et révocable, d'une baraque située 40 à 44, rue d'Anjou à Versailles.</p> <p>Convention.</p>
23 novembre 2009	2009/344	<p>Maintenance et entretien du matériel de cuisine collective et de distribution de repas.</p> <p>Avenant n°1 relatif au marché à procédure adaptée conclu avec la société FC2P.</p> <p>Modification de la date de début du marché.</p>
23 novembre 2009	2009/345	<p>Salle des fêtes, galerie et salle des mariages de l'hôtel de Ville.</p> <p>Convention de mise à disposition temporaire pour la librairie Gibert Joseph à l'occasion du 2ème Salon du livre d'histoire de Versailles.</p> <p>Histoire de lire.</p>

23 novembre 2009	2009/346	Service d'interconnexion des réseaux locaux de la Ville et du CCAS. Avenant n°3 au marché à procédure adaptée conclu avec la société Easynet. Modifications de liaisons.
27 novembre 2009	2009/347	Mission de contrôle technique relative à l'aménagement de la maison des jeunes située 8 rue St Simon à Versailles. Marché à procédure adaptée conclu avec la société Batiplus.

La décision n° 2009/343 est annulée.

**M. le Maire :**

Y a-t-il des observations ?

**M. de LESQUEN :**

Je trouve dans ces décisions mention de contrats de prêts – d'emprunts pour être plus exact - et c'est très bien. C'est la loi. Mais, sans avoir vérifié, j'ai bien l'impression qu'autrefois nous ne trouvions pas mention de tels contrats dans la liste des décisions. Cela signifie que l'on n'aurait pas respecté la loi jusqu'à présent.

**M. le Maire :**

Il semble en effet que ce soit la première fois qu'on les présente sous forme de décision. Auparavant cela faisait l'objet d'une délibération.

**M. de LESQUEN :**

Dans ce cas, cela signifie que vous préférez décider vous-même plutôt que de soumettre la décision au Conseil. Ma remarque n'était donc pas totalement inutile.

**M. NOURISSIER :**

Chaque année figure dans le rapport budgétaire un chapitre important et très fouillé sur la politique d'endettement de la Ville. Donc nul n'en ignore. Au moment où vous votez le budget, vous votez également le rapport, dans lequel se trouve l'énoncé de la politique d'emprunt de la Ville. Puis la direction des finances procède à la négociation précise de chacun des emprunts sous ma supervision. Mais il n'y a pas de vrai changement.

**M. de LESQUEN :**

Imaginez, même si c'est une hypothèse d'école, que le Maire signe pour un emprunt toxique. Il serait dommage que le Conseil municipal ne puisse pas lui signaler ses errements. Ainsi, M. Bartalon, banquier et expert comptable pourrait lui dire : Halte là ! Mais avec cette présentation, le malheureux est comme moi : il découvre ce qui est signé.

**M. le Maire :**

Nous allons parler de l'endettement de la Ville. Vous avez pu constater qu'il est très maîtrisé. La procédure d'appel d'offres est demeurée identique. Si vous souhaitez qu'on en revienne aux délibérations, cela ne pose aucun problème.

Nous avons une politique d'endettement on ne peut plus protectrice. Aucun emprunt toxique n'a été contracté. Nous présenterons de nouveau des délibérations si cela vous paraît utile.

**M. de LESQUEN :**

Je ne pense pas que cela alourdirait le débat, mais que cela pourrait l'enrichir.

**M. le Maire :**

Nous en prenons note. Mme Guyard, M. Nourissier et moi-même sommes tout à fait favorables.

**M. NOURISSIER :**

Dans le rapport, de la page 255 à la page 267, se trouve une description très précise des emprunts passés, en cours et à venir, le schéma d'extinction de la dette qui vous indique quand la Ville serait totalement désendettée si nous cessions d'emprunter aujourd'hui, une répartition de l'encours entre prêteurs (en l'occurrence huit banques), l'évolution du taux moyen, la répartition de l'encours par tranche de taux d'intérêt qui vous montre que Versailles a été capable de très bien négocier ses emprunts. Vous y trouvez aussi les emprunts à court terme, la ligne de trésorerie, notre politique de réaménagement des emprunts et des conventions pluriannuelles. A mon avis, peu de villes donnent autant de détails sur leur politique d'emprunt. Pour que nul n'en ignore, nous avons même pris cette année l'initiative d'ajouter, pages 269 à 272, l'état du hors bilan de la Ville qui n'avait jamais été présenté auparavant. Vous y constatez que, au-delà des emprunts et de l'endettement classique, lorsque nous sommes arrivés aux affaires, nous avons hérité d'un certain nombre d'engagements financiers pris par nos prédécesseurs. De notre point de vue, ils font partie de la situation financière globale de la Ville. Pour la première fois, le rapport budgétaire en fait état. Non seulement nous ne voulons pas cacher quoi que ce soit, mais nous sommes beaucoup plus transparents que nos prédécesseurs ne l'ont jamais été et si nous avons procédé par décision plutôt que par délibération, c'est que la gestion au quotidien de la dette est assez complexe et nécessite des décisions assez rapide. Mais comme l'a dit M. le Maire, nous sommes tout à fait prêts à informer a posteriori le Conseil des décisions que nous avons dû prendre en urgence et quand il n'y a pas urgence, à présenter une délibération pour vous tenir informés de ce que nous allons faire.

*Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.*

***Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 26 novembre 2009*****M. le Maire :**

Y a-t-il des observations ?

*En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

**2009.12.204**

**Exercice 2010.**

**Budget primitif Ville et assainissement.**

**Adoption.**

**M. le Maire :**

Avant la présentation par Alain Nourissier et même si nous en avons beaucoup parlé lors du débat budgétaire, je rappelle que notre politique est claire. Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, comme d'investissement, nous essayons de créer des marges de manœuvre nouvelles pour cibler des dépenses qui nous paraissent prioritaires.

En 2009, nous avons réussi à faire des économies sur les achats, qui diminuent de 0,2 %. Sur le train de vie général de la Ville (frais de réception et autres) en baisse de 2,1 % et sur les frais d'administration, en baisse de 0,3 %. Nous avons aussi fait des économies de 8 % sur le magazine municipal, surtout en augmentant les recettes publicitaires. Les charges financières enregistrent une baisse significative de 26 % grâce à des remboursements d'emprunts anticipés. Ces efforts sur la gestion quotidienne sont très importants pour nous donner des marges de manœuvre sur les politiques prioritaires.

Parmi celles-ci, les dépenses de solidarité sont incontournables en période de crise et augmentent pour les personnes en difficultés et les personnes handicapées. Nous avons aussi fait un effort pour la petite enfance, avec une augmentation des dépenses pour les centres de loisirs et les crèches collectives, ainsi que pour les livres scolaires, remplacés sur un seul exercice et non deux, puisque les programmes ont changé (très peu de villes l'ont fait). Nous avons fait également un effort particulier sur le sport, notamment en augmentant les heures d'ouverture de la piscine pour l'enseignement de la natation.

Tout ceci nécessite des outils de contrôle de gestion et les services, sous la direction d'Alain Nourissier, ont fait un travail remarquable. En particulier, la cellule de contrôle des délégations de service public a été très efficace. Ainsi, pour le chauffage urbain, nous avons bénéficié et le château de Versailles plus encore, ainsi que certains Versaillais, de la négociation menée sous l'égide d'Alain Fauveau.

S'agissant des investissements, comme je l'ai dit dans le journal municipal, la situation est quelque peu morose. Mais ne le soyons pas trop : à force de dire que tout va mal, on s'engage dans une spirale négative. Mieux vaut adopter une attitude constructive. Il est vrai que la situation budgétaire est plus difficile que d'ordinaire, en raison de la baisse des droits de mutation. Mais ce n'est pas propre à Versailles. Le conseil général est touché de plein fouet, de même que les collectivités qui, comme Versailles, ont un taux de rotation de l'habitat assez fort. Ces recettes, qui s'élevaient à 5,8 millions l'an dernier, ne seront probablement que de l'ordre de 3,7 millions cette année ; par prudence, nous avons tablé sur 3,3 millions pour l'exercice 2010. Pour autant, il faut avoir une politique dynamique et tournée vers l'avenir, avec des investissements les plus efficaces possibles. Par exemple, l'abandon du gymnase Richard Mique à huit millions d'euros, nous permet d'en construire deux et vous en trouverez la traduction financière dans ce budget. Une autre solution est de trouver des financements extérieurs. Nous avons assez parlé de Richaud, mais l'exemple est symbolique : nous avons trouvé un mécanisme permettant à la Ville de récupérer les jardins, d'être ambitieuse socialement et de bénéficier de financements privés. J'aime aussi citer un exemple qui prouve l'utilité de l'intercommunalité, qui est la création de la pépinière d'entreprises grâce à Laurent Delaporte. Le rythme est soutenu pour l'ouvrir dès 2011. C'est le premier financement important de l'intercommunalité. Nous voulons donc avoir des investissements bien ciblés et surtout avec des cofinancements. Je souligne d'ailleurs le concours du conseil général. C'est sa subvention de 50 % qui permet la rénovation complète de l'école Antoine Richard.

Ayant évoqué ces lignes générales, je donne la parole à Alain Nourissier que je remercie de tout le travail qu'il accomplit avec les services pour que nous ayons un budget dynamique.

### **M. NOURISSIER :**

Trois semaines après le débat d'orientations budgétaires, vient le moment de la décision politique.

L'architecture du budget évolue peu d'une année sur l'autre. Il fait l'objet d'un rapport que je ne vais pas paraphraser et d'un volume technique que je ne vais pas détailler. Je veux plutôt souligner les politiques municipales et les points qui nous paraissent importants.

L'année 2010 sera marquée par une réforme de la fiscalité locale, par le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale et par le passage au 1<sup>er</sup> janvier en communauté d'agglomération, laquelle percevra désormais les recettes économiques pour redistribuer aux communes une attribution de compensation. D'autre part, le transfert du conservatoire à Versailles Grand Parc entraîne un changement de périmètre avec une perte de 4 millions de dépenses, un million de recettes et le départ de 98 agents.

Nous avons placé ce budget sous le signe de la responsabilité, car la crise n'est pas terminée. Vous verrez, pages 12, 14 16 et 18 du rapport, des tableaux qui permettent de passer de l'architecture de 2009 à celle de 2010. Les grandes masses de l'architecture pour 2010 sont les suivantes : le budget est de 150 millions, dont 145 millions pour la Ville et 5 millions pour le budget annexe de l'assainissement. Pour mémoire, le CCAS et ses annexes représentent une dépense de 15 millions et Versailles Habitat de 42 millions. Versailles Grand Parc aura un budget de 83 millions dont 70 millions en fonctionnement et 13 en investissement.

Ces moyens servent à l'action quotidienne de la Ville pour environ 100 millions. Les politiques municipales représentent 33 millions de crédits d'action et des moyens en personnels et en bâtiments, soit 65 sites et 1750 agents environ pour 76 millions. Ils servent ensuite à la préparation de l'avenir, avec : nos projets, le gros entretien du patrimoine, le renouvellement de nos matériels et le soutien au logement, pour un total de 17 millions. S'agissant des matériels, nous faisons une économie substantielle pour concentrer les crédits sur les points prioritaires. Enfin la dette, remboursement et frais financiers, représente 11 millions, dont 8,4 millions pour les opérations en capital. Nous pouvons encore opérer des remboursements anticipés car nous n'avons pas atteint le pic de nos investissements. Les intérêts ont également baissé.

Sur les cinq dernières années, pour le budget global, on constate une petite baisse en 2009 qui correspond aux économies de fonctionnement à notre arrivée et à un réel effort de gestion que nous comptons poursuivre en 2010. Les chiffres sont sensiblement les mêmes à Paris, à Boulogne, à Issy-les-Moulineaux ou à Saint-Germain-en-Laye. Cette dernière ville par exemple, avec 41 000 habitants, a un budget de 77 millions, soit à peu près la moitié du nôtre. Dans un autre genre de comparaison, cela représente le désensablement de la baie du Mont-Saint-Michel ou les retombées économiques du festival de Cannes. L'an dernier j'avais dit que c'était le coût du transfert de Thierry Henry.

Pour financer ce budget, les impôts et taxes représentent 63 millions ; les dotations et participations de l'Etat, de la région, du département et de la caisse d'allocations familiales 25 millions, les produits de la tarification des services aux Versaillais 23 millions, les subventions ponctuelles de 9 millions et les emprunts, en prévisionnel, 7,5 millions. Nous dégageons aussi un autofinancement de 10,6 millions, soit 400 000 euros de mieux que l'an passé, ce qui traduit notre bonne gestion. Vous observerez dans le rapport que les dotations et participations sont en recul de 23 % en raison du passage de la fiscalité économique à Versailles Grand Parc. D'autre part les dotations de l'Etat aux communes augmentent de 0,6 % alors que l'inflation sera de 1,2 % et certaines dotations de l'Etat sont moins importantes que s'il n'avait pas changé de politique. Cela entraîne une perte théorique, mais réelle pour Versailles, de



500 000 euros, soit un point de fiscalité. Pour 2010, il nous faut trouver à compenser ce handicap.

Le budget de l'assainissement est de 4,76 millions contre 4,36 millions l'an dernier. Il est de près de 3 millions en exploitation. La redevance, votée lors du dernier conseil, a un produit de 1,62 millions. Les travaux et acquisitions sont en légère hausse, à 1,36 million. Les principaux travaux prévus étant avenue de Saint Cloud, avenue des Etats-Unis, rue de Fontenay, rue du Jeu de Paume, rue Edouard Lefebvre, rue Molière, impasse Jenner etc....

Après ce cadre général, j'en viens à la présentation des différentes politiques de la Ville.

Les crédits de solidarité entre les générations sont très importants, puisque tous les âges de la vie sont couverts, avec un effort particulier pour les crèches associatives. L'opération phare en dépenses d'équipement concerne des études sur un projet qui tient à cœur à Claire Chagnaud-Forain, sur un relais et des maisons d'assistantes maternelles pour accompagner les mères versaillaises qui retournent sur le marché du travail. Il y a maintien des crédits pour les autres postes, l'accueil des enfants, la jeunesse avec la création d'un accueil rue Saint-Simon, les huit maisons de quartier, l'aide aux familles (avec les mêmes règles de quotient familial), l'insertion, les personnes âgées et le maintien à domicile.

Pour le poste éducation, qui est l'une des compétences obligatoires essentielle d'une ville, tous les crédits sont en augmentation, car la demande augmente aussi, notamment en raison du retour des mères sur le marché du travail. Ainsi, il y a plus d'inscrits en maternelles, nous servirons 6000 repas de cantine de plus en 2010 et les heures d'étude surveillée sont aussi en augmentation. Nous sommes en cours de renégociation avec les écoles privées sous contrat pour nous adapter aux évolutions législatives et réglementaires. Nous en reparlerons.

S'agissant des infrastructures importantes, car elles façonnent le cadre de vie, nos priorités cette année seront les circulations douces, avec un effort accru pour les pistes cyclables. Les crédits augmentent de 3,5 % pour l'entretien de la voirie et de 9 % pour l'éclairage sur la voie publique. Seuls les crédits pour le stationnement baissent, en raison de l'achèvement du parking du boulevard de la Reine qui devrait être mis en service en septembre. Sur le coût total de 6 millions de cette opération, nous versons le dernier million.

Les projets culturels sont importants pour l'image de notre Ville. Le principal changement réside dans la diminution à 1,54 million des crédits d'apprentissage et d'expression artistique, en raison du transfert du conservatoire à rayonnement régional à Versailles Grand Parc. Pour le reste il y a peu de changement et nous reconduisons les projets récurrents comme le mois Molière, les expositions de la BD et Histoire de lire. Une exposition sera consacrée aux hôtels de la Guerre et des Affaires étrangères, et nous relancerons le musée Lambinet. L'opération phare est la réfection de la chapelle du lycée Hoche : elle va se terminer pour la façade et commencer pour les travaux intérieurs.

Les crédits de l'environnement traduisent notre objectif permanent d'améliorer la qualité de la vie. Il a été demandé à plusieurs reprises de faire le point sur le ceinture verte, dont le plan vous est présenté. En 2009 nous avons créé au nord le chaînon entre le stade Sans Souci et la porte Verte. En 2010 ce sera au sud, le chemin des Mulets, derrière la pièce d'eau des Suisses, des deux côtés de la voie ferrée. Nous augmentons aussi l'effort pour la propreté et pour les parcs et jardins, comme le jardin de la Poste à Porchefontaine. L'opération phare porte sur les terre-pleins de l'avenue de Paris entre la rue Vergennes et la rue Mermoz.

Les crédits de la sécurité augmentent pour tous les postes : police municipale, contribution de la Ville au SDIS, hygiène et salubrité. L'opération phare est la fin du chantier du nouveau siège de la police municipale avenue du Débarcadère, pour 300 000 euros. Le déménagement et l'inauguration auront lieu au premier trimestre pour une mise en service au 1<sup>er</sup> avril.

Pour le sport, l'effort est maintenu, notamment pour la natation scolaire et avec deux opérations phares en équipement : la reconstruction complète du gymnase

Richard Mique qui commencera et la rénovation du gymnase la Source qui sera menée à bien en 2010. Qu'il s'agisse des équipements (six stades, onze gymnases, deux piscines) des activités sportives ou de l'accompagnement des associations, notre politique reste extrêmement diversifiée.

La vie de la cité est bien illustrée par l'inauguration de l'espace jeunes le 31 mai dernier. Sont concernés l'exercice de la démocratie locale, le dialogue entre la mairie et les Versaillais et les grands événements qui rythment l'année. Les moyens sont globalement maintenus, un effort est fait pour les annonces et l'affichage et nous avons prévu les crédits nécessaires à l'organisation des élections régionales les 14 et 21 mars prochains.

Au titre de l'urbanisme et de l'habitat, de façon symbolique la restauration du porche de l'hôtel des Gendarmes, avenue de Paris, a coûté 176 000 euros, avec une subvention de 95 000 euros du conseil général. Dans ce domaine, la Ville n'est pas l'opérateur principal, mais le choix des bons partenaires et l'évolution légale sont des facteurs primordiaux. Nous essayons de rendre un service plus efficace et moins cher. En ce qui concerne les permis de construire et la révision du PLU, nous maintenons notre soutien aux bailleurs sociaux. Et nous avons trois opérations phares en matière foncière : la garantie de 11 millions au Foyer pour tous pour l'acquisition de 65 logements avenue des Chantiers ; le versement d'une aide pour surcharge foncière pour deux opérations de logements étudiants (ce qui augmentera de 137 le nombre de ceux-ci, qui était normalement bas à notre arrivée) ; 217 logements à la caserne Vauban et 77 logements rue de la Ceinture par l'intermédiaire de Versailles Habitat. Une autre opération sociale importante est les Muses, chemin de Fausses Reposes. Enfin, avec le lancement de Richaud, la Ville récupère les jardins et la chapelle ; l'aménagement extérieur de celle-ci est à la charge du promoteur, mais la Ville fera quelques dépenses pour son aménagement intérieur.

Pour suivre l'ordre des délégations aux maires adjoints et non une hiérarchie d'importance, j'en viens aux affaires économiques. L'essentiel des responsabilités est passé à Versailles Grand Parc, mais nous sommes très attentifs à la situation du commerce versaillais, avec une augmentation des crédits de 5 %. Nous menons une opération phare, la pépinière d'entreprises qui ouvrira fin 2010 ou début 2011. Dans cet exemple de partenariat réussi, nous apportons le foncier. Nous en avons aussi monté d'autres avec la région Ile-de-France et l'Etat en matière de tourisme, puisque les moyens sont passés de 600 000 euros, à notre arrivée, à près de 1 million d'euros, avec 300 000 euros provenant de la région et 20 000 euros de l'Etat sur la formation au tourisme.

Le chapitre suivant concerne le soutien aux associations, relais essentiel de notre action, pour lesquelles nous présenterons tout à l'heure une délibération d'attribution des subventions. Nous aidons 200 des 860 associations actives à Versailles pour un montant de 3,74 millions. Certaines ont une subvention importante : les crèches pour un million d'euros, les associations sportives pour 600 000 euros, de même que l'office du tourisme, Versailles associations pour 300 000 euros, la caisse d'entraide du personnel, équivalent du comité d'entreprise pour 600 000 euros. Le soutien au commerce représente 40 000 euros et Versailles portage 15 000 euros.

Je termine par l'autofinancement et notre politique d'épargne. La Ville perçoit des recettes de fonctionnement ; elle ne les dépense pas totalement, mais en épargne une partie. Cette épargne brute de gestion est du même montant que l'an dernier, soit 13 millions. Déduction faite du remboursement de la dette, nous transférons à l'investissement 2,2 millions. Maintenir l'annuité de la dette à 11 millions, quoi qu'il arrive, est un effort à souligner car en moyenne, en 2009, les recettes des villes se sont accrues de 3,8 % et leur dépenses de 4,6 %. Elles ont donc dû prélever dans leurs réserves et leurs possibilités de financer l'avenir. Pour notre part, nous avons préservé notre autofinancement contre vents et marées. C'est pour nous la pierre angulaire d'une bonne gestion. La gestion quotidienne de la dette nous donne des marges de manœuvre pour financer notre programme de travaux d'ici 2014 et peut-être au-delà.

Pour la suite, notre calendrier budgétaire se présente ainsi : en février l'Etat nous communiquera les nouvelles bases et nous voterons les taux au conseil de mars, ainsi

que la première décision modificative. En mai, nous présenterons le compte administratif et l'évolution des tarifs. En septembre, en possession des chiffres de fin d'année, nous présenterons le budget supplémentaire. Le cycle de l'exercice 2011 commencera en novembre 2010 avec le débat d'orientations budgétaires. Nous aurons encore une DM pour l'exercice 2010, avant le 21 janvier 2011.

Je remercie Mme Guyard et son équipe, Mmes Cavanagh, Lemièrre, Dupeux, pour leur travail afin de rendre attractifs les documents relatifs à ce sujet austère et afin de faire mieux comprendre la réforme fiscale et le passage à la communauté d'agglomération. (*applaudissements*)

**M. le Maire :**

Merci pour cette présentation très claire. J'ouvre le débat.

**M. LOBBE :**

Comme nous l'avons dit lors du débat d'orientations budgétaires, nous apprécions beaucoup l'effort fait pour rendre la présentation plus claire et plus facile à lire. A comprendre, c'est peut-être autre chose (*sourires*, notamment parce qu'il est très difficile de faire des comparaisons avec 2009 pour les recettes, à cause du passage en communauté d'agglomération, que nous approuvons, et de la réforme de la taxe professionnelle, que nous dénonçons. J'y reviens cependant car si, pour 2010, l'Etat garantit une compensation intégrale de la perte, pour la suite, le doute est fort. Je prolonge un peu le débat du mois dernier, car nous avons conclu du document que vous présentiez, alors que vous critiquiez la politique du Gouvernement. Sur le même ton de la boutade, vous aviez répondu que vous ne comptiez pas changer de camp. Mais nous ne vous le demandons pas. L'association des maires de France, qui s'est élevée contre cette réforme, regroupe beaucoup de maires UMP ou de droite. C'est le cas de M. Juppé, pourtant connu pour rester droit dans ses bottes. Il y a donc possibilité, pour des élus de droite, de s'élever contre cette réforme qui pose beaucoup de problèmes. Nous vous proposons d'ailleurs de faire circuler parmi les conseillers municipaux la résolution votée par l'assemblée générale de l'AMF en novembre dernier, à titre d'information.

Pour poursuivre sur les recettes, nous prenons acte de la hausse modérée des impôts locaux. Le taux d'endettement de Versailles est bas et diminue encore, ce qui est sain pour l'avenir, mais assez logique, vu le niveau des investissements.

Certes, vous annoncez beaucoup d'investissements dans la voirie, pour l'enfouissement des réseaux, les pistes cyclables, la ceinture verte, qui sont utiles. Mais on ne voit pas encore dans ce budget pour 2010 d'investissements structurants sur les Chantiers, l'avenue de l'Europe, la caserne Pion ou Satory. Peut-être donnerez-vous des précisions à ce sujet.

Les dépenses de fonctionnement, vous l'avez dit, sont une reprise de celles de 2009, puisque c'est alors que vous aviez défini votre politique en la matière. De ce fait, nous reprenons aussi nos commentaires, en particulier sur le social. Nous prenons acte de l'effort fait pour les personnes handicapées. Mais nous critiquons de nouveau le recul, de 3,5 % cette fois, des crédits de solidarité du CCAS surtout en cette période de crise. De même, nous reprenons notre critique en ce qui concerne le logement social. Les crédits pour surcharge foncière sont maintenus par rapport à 2009, mais cette année-là, ils étaient en diminution de 30 % par rapport à 2008. C'est donc leur diminution par rapport aux années antérieures qui est maintenue.

Pour terminer sur le hors bilan, nous relevons que Versailles ne respecterait peut-être pas le nombre de logements que la Ville s'est engagée à créer, dans le cadre du contrat de développement de l'offre résidentielle (CDOR) signé avec le conseil général. On avance pour cela les problèmes fonciers. Mais ils étaient connus lors de la signature de ce CDOR. Nous aimerions donc des explications supplémentaires.

Notre groupe s'abstiendra sur le vote de ce budget.

**M. le Maire :**

Puisque vous posez beaucoup de questions, je donne quelques réponses avant qu'Alain Nourissier n'intervienne à son tour. S'agissant de la taxe professionnelle, vous exprimez vos doutes pour l'avenir. La réforme est encore en discussion au Parlement : le Sénat a proposé des modifications et l'Assemblée doit revoir le texte. A l'évidence, celui-ci n'est pas stabilisé. Les collectivités territoriales se posent effectivement des questions. Cette situation justifie la rapidité avec laquelle nous sommes passés en communauté d'agglomération, laquelle gère désormais la taxe professionnelle. Cela a un effet d'amortisseur certain et nous pouvons capitaliser cette année sur le décuplement de la DGF, dont il est certain qu'elle n'aurait pas atteint ce niveau si nous avions attendu un an de plus. Mais nous restons vigilants, comme de nombreux responsables locaux, qui expriment leurs interrogations au sein du comité des finances locales, dont je suis membre.

S'agissant de la fiscalité, je vous remercie de relever que sa hausse sera modérée et de façon anticipée, puisque nous n'avons pas encore proposé les taux. Mais notre objectif est bien de n'augmenter que faiblement la fiscalité, à laquelle les citoyens sont plus attentifs que jamais dans le contexte difficile que nous connaissons. Maintenir un faible endettement est un des moyens de maîtriser la fiscalité et nous y parvenons.

Pour autant on ne peut pas dire que nous ne sommes pas ambitieux pour l'investissement. Il se trouve qu'en début de mandat, nous travaillons sur des investissements qui vont se faire sur les années à venir. Si le niveau de la dette est particulièrement bas, à 58 millions, il retrouvera vraisemblablement celui de 70 millions, ce qui est normal pour une ville comme Versailles. Nous nous efforçons surtout de faire des investissements plus efficaces. S'agissant des Chantiers, nous sommes dans la phase finale de négociation et espérons pouvoir vous présenter prochainement une conclusion très positive, au regard de la charge de 45 millions qui pèse sur Versailles aujourd'hui.

Satory fera bien sûr l'objet d'investissements importants, mais dans le cadre de l'OIN. On mentionne beaucoup actuellement la place du plateau de Saclay dans les projets financés sur le grand emprunt. Nous veillerons à ce qu'il y ait des retombées pour Satory. S'il y a un métro souterrain, qu'il s'y arrête serait un facteur propre à faire décoller ce quartier, pour lequel la question des transports est fondamentale. Beaucoup de questions subsistent, mais nous sommes très actifs, dans le cadre de l'OIN. Je réunis ici même demain les représentants des quatre intercommunalités concernées (deux de droite et deux de gauche) afin de créer une agence d'urbanisme et de faire que les élus locaux ne soient pas absents de ce travail sur l'OIN. Le fait que l'initiative ait été prise à Versailles montre, je pense, notre implication sur ce dossier.

Pour ce qui est des établissements Pion, nous avons fait porter l'opération par l'établissement public foncier des Yvelines et nous travaillons avec lui pour trouver le futur responsable du développement de ce site. Nous rencontrons les mêmes difficultés que pour Richaud, à savoir que le prix des Domaines est très élevé pour réussir une opération, dans un contexte immobilier déprimé. Il nous faut donc déployer la même force de conviction et nous espérons parvenir à une solution en cours d'année.

L'avenue de l'Europe pose un peu les mêmes problèmes. Aussi, nous avons donné la priorité à des opérations qui n'augmentent pas l'endettement de la Ville et donc n'auront pas d'incidence fiscale, comme ce fut le cas de Richaud et comme ce le sera pour le passage entre la place d'armes et le quartier Saint-Louis par la Chancellerie. Mais il va de soi que nos efforts portent aussi sur de grandes opérations. Elles sont plus longues car les montages financiers sont plus lourds et nous veillons à ce qu'ils soient les meilleurs possibles pour la Ville. Nous y mettons toute notre passion, croyez-le bien. Il est vrai aussi que dans une période électorale, les responsables de la région ont un peu la tête ailleurs et ne peuvent prendre d'engagements financiers. Ce sont ceux qui seront réinvestis ou investis pour six ans qui seront les vrais interlocuteurs.

Vous parlez de chasse aux subventions. J'ai dit dans mon introduction que c'était aussi une des solutions que nous explorons. C'est le cas pour le logement étudiant. Nous n'en avons que 14, ce qui est très peu et nous allons mener deux opérations, Athéna à Jussieu et une dans la caserne Vauban, sur cet emplacement prestigieux qu'est la rue de l'Indépendance américaine. Ce n'est que grâce aux 3 millions qui y seront consacrés dans le cadre du grand emprunt, qu'il est possible de mener cette rénovation fort chère dans un monument historique et je dois dire que le soutien de Valérie Pécresse a été déterminant.

Je vous remercie de noter l'effort que nous faisons pour les personnes handicapées. S'agissant du hors bilan, Alain Nourissier a fait un gros travail pour qu'il soit présenté clairement, car, dans une entreprise, il compte autant que le bilan puisque, en fait, ce sont des dettes. Le CDOR est un contrat très incitatif, mais il était un peu ambitieux initialement, avec la volonté d'engranger les subventions du conseil général. Année après année, les objectifs n'ont pas été atteints. Avant cette mandature comme depuis notre arrivée, la Ville fait le maximum, mais le problème foncier de Versailles, avec 800 hectares pour le château et 400 hectares pour l'armée, est une réalité qui s'impose et nous empêche de mener une politique immobilière aussi facilement qu'une ville où le foncier est disponible. Nous progressons cependant. Mais pour ce qui est du CDOR, de nombreuses communes des Yvelines ne peuvent tenir leurs objectifs, et le conseil général en est bien conscient.

### **M. NOURISSIER :**

Alors que sur la période 2001-2008, il se construisait en moyenne 137 logements par an à Versailles, le CDOR portait ce niveau à 295 logements par an, soit 1495 au total. C'était une politique volontariste et très ambitieuse. Pour des problèmes de disponibilité du foncier, de timidité des opérateurs pendant la crise et d'autres encore, le résultat est que nous n'avons pas réussi à tenir ces engagements. Le CDOR portait sur 7,9 millions. La Ville a reçu un premier versement de 3,9 millions en 2007 et l'a mis en trésorerie, puisque, contrairement aux ménages et aux entreprises, elle ne peut placer son argent pour le rémunérer. A la fin du contrat si l'objectif n'est pas atteint, il faudra rembourser une partie de cette somme. On ne sait pas encore combien ce sera : c'est fonction du nombre de logements construits. Il est possible aussi que l'on réussisse à renégocier avec les partenaires la période de construction pour l'allonger. Différents paramètres sont donc en jeu. Le probable, c'est que nous n'atteindrons pas l'objectif. Le vraisemblable est que nos partenaires nous demanderont un remboursement partiel. Combien et quand, c'est impossible à dire aujourd'hui. Nous nous efforçons de faire que ce soit le moins possible et à la rubrique CDOR dans la partie hors bilan nous spécifions bien que la Ville fait tous ses efforts en faveur du logement, dans la ZAC des Chantiers, à Pion, Vauban et Richaud. Nous menons une politique volontariste, mais nos prédécesseurs ont peut-être poussé le bouchon un peu loin en prenant les engagements qui ont été pris.

Pour le reste, il est difficile de comparer les budgets 2009 et 2010, mais nous avons essayé d'assurer le plus de transparence possible en réalisant des tableaux de retraitement des données, sans être trop technocratiques. J'admets que c'est complexe, mais la réalité est complexe.

L'augmentation des impôts est modérée. Dans le tableau de la page 12, nous présentons des hypothèses de croissance du budget. Nous nous fondons sur le fait que l'Etat augmentera la part qui lui revient dans l'augmentation de la fiscalité locale de 1,2 %. Nous-mêmes, faisons l'hypothèse que nous augmenterons la part qui dépend de nous de 2,23 %, soit 0,27 % de moins que l'an dernier, qui était déjà une année de grande modération avec une augmentation de 2,5 % contre 3 % en moyenne pour la période 2001-2007 et alors qu'à notre arrivée, l'augmentation prévue était de 5 %. Lorsque l'Etat fera connaître l'évolution des bases fin février, nous verrons si cette diminution considérable de 0,27 % est tenable, voire si nous pouvons faire encore mieux. Rendez-vous en mars.

**M. le Maire :**

Il est important en effet de rappeler que le taux avancé est une hypothèse pour construire le budget et que rien n'est voté. Nous y verrons plus clair en mars en fonction de l'évolution des bases. Si nous pouvons faire mieux, nous le ferons.

**M. NOURISSIER :**

Je ne reviens pas sur le niveau d'endettement, dont le maire a traité, mais je renvoie au chapitre en annexe sur la gestion de la dette page 259, afin de rassurer M. de Lesquen, qui a soulevé le problème tout à l'heure et M. Lobbe : il n'y a aucun emprunt toxique dans notre dette. Sur ce tableau, entre les emprunts à taux fixe et ceux à taux variables, figurent les emprunts à taux structurés. Il en existe dans cette catégorie qui sont extrêmement toxiques, lorsque la variable d'ajustement est le cours du café au Brésil ou tout autre grandeur économique sortie de l'imagination fertile des financiers. Pour notre part, nous n'avons accepté qu'un taux bonifié sur l'EURIBOR, le marché au jour le jour, ce qui nous permet de bénéficier des meilleures conditions de crédit possible.

Vous affirmez que, en financement, nous n'avons fait que reprendre ce que nous faisons en 2009. Je ne peux pas être d'accord. Nous avons dégagé des marges de manœuvre en diminuant les dépenses par une bonne gestion et en reportant les crédits sur des dépenses prioritaires.

Quant à la baisse des crédits du CCAS, elle vient essentiellement d'une meilleure gestion, ce qui est assez normal. Mais les prestations ne changent pas. Enfin, pour la surcharge foncière, nous prenons les opérations comme elles viennent. S'il s'en présente, nous serons en état d'y mettre plus de moyens.

**M. le Maire :**

Effectivement, s'il vient une opération intéressante, nous ferons une décision modificative. Mais nous ne manquerons jamais une opération qui pourra se présenter.

**M. de LESQUEN :**

Je ferai une remarque générale en réaction à l'intervention de M. Lobbe, sur un point de principe : il ne faut pas mélanger les genres et quels que soient les engagements personnels que chacun peut avoir, nous sommes ici les représentants des Versaillais et non d'un parti politique. Autant il est normal, lorsqu'on discute du budget, de critiquer des décisions du Gouvernement qui sont mauvaises, semble-t-il, pour nos recettes budgétaires, autant on n'a pas à transformer cette discussion en discussion de politique nationale. Cette critique que j'adresse, respectueusement, à M. Lobbe, je vous l'adresse également, Monsieur le Maire et M. Nourissier, car vous lui avez répondu, cette fois ou la fois précédente, que vous ne vouliez pas changer de camp. Mais votre seul camp ici devrait être celui des Versaillais et non le camp national où vous vous situez par ailleurs. C'est un point important, car la liste divers droite de M. de Mazières était, dans mon esprit, comme celle de l'URV, indépendante des partis politiques, même si elle était soutenue par certains partis. Nous n'avons pas à dire ici que nous restons dans un camp ou dans un autre, ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est de savoir quelle est la bonne politique pour les Versaillais.

Cela étant dit, j'appelle l'attention des conseillers municipaux sur des informations générales qui se trouvent comme chaque année et selon la loi, au début du document budgétaire. On y apprend que pour 2008, la ressource de taxe professionnelle – le potentiel fiscal – est à Versailles de 220 euros par habitant contre 478 euros pour la moyenne de la strate, soit près du double. Cela souligne la difficulté budgétaire permanente dans laquelle nous nous trouvons et le grand enjeu pour notre Ville étant donc de développer ses ressources, cela souligne aussi cruellement l'insuffisance, relevée justement par M. Lobbe, des investissements en 2010 en

particulier pour l'opération des Chantiers, pour des raisons que nous savons. Dans ce même rapport page 4 on trouve également un chiffre préoccupant : les dépenses de personnel représentent à Versailles 61 % des dépenses de fonctionnement contre 55 % pour la moyenne de la strate. Il y a donc des progrès de productivité à faire et il faudrait peut-être revoir la politique du personnel et diminuer les effectifs. La presse a rendu compte d'un rapport de la Cour des comptes qui critique vertement l'Etat, mais aussi les collectivités locales et en particulier les communes, pour l'augmentation considérable et non justifiée des effectifs depuis plusieurs années. Pour Versailles, l'opacité est totale. J'ai bien trouvé mention dans le budget d'un effectif de 1673 personnes, mais on ne sait pas comment le rapporter aux exercices précédents et notamment faire une comparaison à structure constante.

Ma troisième observation porte sur la transparence. Tout est complexe, dit M. Nourissier. Certes. Les tableaux de reclassement qu'il fournit le sont. J'aurais aimé des choses plus simples, afin de clarifier la situation pour les conseillers municipaux et pour le public qui nous écoute, à savoir de combien évoluent les recettes à structure constante, de combien évoluent les dépenses à structure constante ? Je ne le trouve pas clair, et ce serait en soi une raison de s'abstenir, car quand on ne sait pas très bien de quoi il s'agit, on n'a pas envie de voter pour un budget qui par ailleurs paraît comporter beaucoup de choses positives, ce qui fait que nous n'avons pas envie de voter contre.

S'agissant des dépenses, j'ai déjà dit que nous n'y retrouvons pas toutes celles qu'il aurait fallu y trouver pour l'avenir de la Ville, en particulier sur les Chantiers. Et si je ne doute pas de l'intérêt de Richaud, je suis d'accord avec M. Lobbe sur l'importance de l'aménagement des terrains de l'avenue de l'Europe pour la structuration urbaine de notre Ville. Cette opération devrait donc bénéficier d'une certaine priorité. Nous ne trouvons pas non plus dans les dépenses de sécurité la vidéosurveillance. Contestée d'abord pour des raisons qui pouvaient se comprendre mais qui sont en fait controuvées, sur la liberté et les droits individuels, elle contribue fondamentalement à la défense de ces libertés individuelles, puisqu'elle renforce la sécurité qui est la première des libertés. Voilà quelques insuffisances qui paraissent notables dans les dépenses. Mais, direz-vous, où faut-il chercher les économies ? Je pense qu'il faut les chercher d'abord dans les dépenses de personnel.

Pour ce qui est des recettes, je ne suis pas tout à fait convaincu par M. Nourissier quand il nous dit que le taux d'augmentation de la taxe d'habitation et des taxes foncières de 2,23 % est une construction, car on n'aura la réponse finale que dans quelques temps. Je rappelle que l'augmentation de l'impôt, ce n'est pas celle des taux, mais des taux et des bases. Le taux de construction de ce budget est en fait de 3,43 % d'après le tableau de la page 12 du rapport. A cette même page, dans l'encadré, je lis que le passage à la taxe professionnelle unique pour Versailles Grand Parc fait perdre à la Ville 1 275 000 euros. Je croyais qu'il y avait une compensation à l'euro et il semblerait qu'il y ait une perte. Je n'avais déjà pas beaucoup d'estime pour cette communauté d'agglomération, mais si, en plus, ce passage nous fait perdre une certaine somme sur l'équivalent de la taxe professionnelle, c'est regrettable. Page 12, on nous dit donc que l'augmentation est de 3,43 %, celle des bases comprises. Mais en reprenant le calcul, je constate que, page 15 du budget, la masse des impôts fait apparaître une augmentation bien plus importante : les impôts et taxes non affectés, chapitre 933, passent de 59 888 000 euros en 2009 à 63 247 000 euros en 2010, soit une augmentation de 5,78 %. Or j'ai lu quelque part dans le rapport que cela comprenait un équivalent de la taxe professionnelle pour un montant 2010 identique à 2009. Si je déduis cet équivalent de 11 029 000 euros, l'augmentation des impôts hors taxe professionnelle est de 7 %. C'est bien au-delà des 3,43 % auxquels vous vous référez et même si vous expliquez pour différentes raisons cette augmentation faramineuse, les 3,43 % sont déjà trop élevés pour nous. Le ménage versaillais moyen paye 52 % de plus que les ménages habitant des villes de la même strate. Dès lors, pour nous et même si cela implique une politique budgétaire encore plus rigoureuse que la vôtre – et je vous rends grâce de pratiquer une certaine rigueur – il faut aller

plus loin pour qu'il n'y ait plus d'augmentation des taux d'imposition. Pour cette raison, le groupe URV s'abstiendra.

J'ajoute une remarque de forme sur la délibération budgétaire qui me paraît un peu baroque. D'abord, il en faudrait deux, une pour le budget de la Ville et une pour le budget annexe de l'assainissement. Ensuite, vous nous dites que le Conseil municipal « décide de préciser que les crédits sont votés par chapitre ». Non, cela, c'est la loi qui le dit. Cette précision n'a donc pas lieu de figurer dans la délibération.

### **M. le Maire :**

D'abord, s'agissant de l'aspect politique, même si je n'en parle pas avec passion car je pense comme vous que ce qui nous occupe, ce sont les problèmes des Versaillais. Vous l'avez dit, notre équipe est « divers droite » : il faut le dire clairement, nous nous situons bien d'un côté de l'échiquier politique.

Sur l'insuffisance des dépenses d'investissement, j'ai répondu qu'elles augmenteraient à un moment donné. Nous sommes dans la phase de préparation des dossiers ; le moment viendra d'augmenter les dépenses d'investissement et la dette. Pour le faire dans de bonnes conditions, il faut, aujourd'hui, serrer les boulons. En ce qui concerne les dépenses de personnel, il y a des services incontournables à rendre aux Versaillais, surtout en période de crise. Pour autant on ne peut laisser croire que nous sommes laxistes dans ce domaine. Pas du tout. D'ailleurs, la proportion des dépenses de personnel dans l'ensemble du budget baisse légèrement par rapport à 2009. Dans un contexte difficile, avec des dépenses sociales en croissance, ce n'est pas aisé à obtenir.

Le passage à la communauté d'agglomération rend le budget difficile à lire cette année, c'est indéniable. Ce passage est complexe et le tableau est le plus clair possible. Le mécanisme de base est la compensation pour parvenir à une quasi neutralité des opérations. Les chiffres ont été arrêtés avec les autres communes. Une commission, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), a été chargée d'évaluer les gains et les pertes pour chacun. Les gains sont évidents : transférer le conservatoire a fait diminuer nos dépenses d'autant. A l'inverse il nous faut intégrer un certain nombre de dépenses qui vont être gérées au niveau de l'intercommunalité.

Pour l'aménagement des terrains de la place de l'Europe, la réponse est assez simple. Tout repose aujourd'hui sur l'affectation de l'ancienne poste. Elle est un peu bloquée, car un recours a été fait à propos du bâtiment qui doit être construit en face de la gare des Chantiers pour accueillir un nouveau bureau de poste. Le recours a été débouté en première instance, mais il y a eu appel il y a dix jours. Tant que l'affaire n'est pas réglée, La Poste maintient son activité dans l'ancienne localisation. Mais nous nous intéressons de près à la préparation et nous vous présenterons les projets que nous devons réaliser par tranches, compte tenu de cet obstacle indépendant de notre volonté. Sur ce dossier comme sur les autres, nous voulons un financement parfaitement clair et qui ne nous coûte pas très cher en fin d'opération. Sur ce point, le dossier Europe n'est pas totalement mûr.

Sur la vidéosurveillance, je me suis expliqué lors de la dernière séance. Le sujet est sensible, mais nous entendons ne pas le traiter du tout de façon politique. Nous ne pensons qu'à l'intérêt des Versaillais, de façon très pragmatique. Il y a des lieux où la vidéosurveillance est effectivement utile à la police et éventuellement à la justice. Nous ne sommes pas du tout contre par principe, mais nous l'installerons où c'est utile. Mais comme je vous en ai fait part, il faut traiter cette question au niveau de l'intercommunalité. En effet, les services de police se méfient de l'effet plumeau, qui reporte les problèmes de sécurité dans la ville voisine. De plus le premier ministre a récemment annoncé une politique ferme en ce domaine et a dégagé des crédits pour permettre d'installer la vidéosurveillance au niveau intercommunal. A mon initiative, l'intercommunalité a mis en place un groupe de travail présidé par son deuxième vice-président, le maire de Rocquencourt. Nous présenterons au niveau intercommunal puis communal des propositions dans ce domaine. Donc notre réponse est



pragmatique : nous sommes là avant tout pour défendre les Versaillais, même si nous n'avons pas honte de dire nos convictions.

**M. NOURISSIER :**

Sur le plan politique, je rappelle ce que j'avais dit : nous ne sommes pas anti-gouvernementaux, nous sommes essentiellement Versaillais. Nous obéissons à un principe de réalité et nous prenons les changements que le Gouvernement introduit comme une donnée. Si j'ai dit que nous ne changions pas de camp, c'est, vous vous en souvenez, une simple boutade, dont vous n'aviez pas été le dernier à rire sur le moment.

Plus sérieusement, il est vrai que le produit de la taxe professionnelle était à Versailles de 220 euros par habitant, contre 478 euros en moyenne dans la strate. C'est une croix pour les élus, nos prédécesseurs comme nous-mêmes. Nous faisons tout notre possible pour qu'à Versailles et demain dans l'intercommunalité, l'activité économique se développe, ainsi que la fiscalité qui en découle. Cette faiblesse de la taxe professionnelle explique, par un simple jeu mathématique, la part plus importante de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Mais seule la taxe d'habitation est un peu supérieure à Versailles et encore, pas de beaucoup.

**M. de LESQUEN :**

50 % quand même.

**M. NOURISSIER :**

Non, je n'ai pas les mêmes chiffres que vous.

De même, quand vous faites valoir que les dépenses de personnel pèsent 61 % du budget de fonctionnement à Versailles et 55 % dans les autres villes de strate, c'est une fois encore la faiblesse du produit de la taxe professionnelle qui pèse en ce sens sur le dénominateur. Pour une commune qui dispose de ressources plus importantes, le même volume de dépenses de personnel représente, mathématiquement, un pourcentage moindre. S'y ajoute le choix que nous avons fait ne de pas externaliser des services comme beaucoup de communes le font, mais de les faire exécuter par le personnel de la Ville, dont les compétences sont grandes. Ce choix n'aurait pas été le vôtre si vous aviez été aux responsabilités, mais c'est celui que nous avons fait. De toute façon, pour la troisième année consécutive l'enveloppe des dépenses du personnel est de 62,5 millions, alors même que le GVT – le glissement vieillesse technicité qui reflète les promotions et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique fixée par le gouvernement – a augmenté de 3 %.

**M. de LESQUEN :**

Ce n'est pas une comparaison à structure constante, puisque le conservatoire a été transféré.

**M. NOURISSIER :**

Cela vaut même à structure constante. Les tableaux de retraitement de la page 12 le montrent. L'ensemble des dépenses de fonctionnement passe de 117,5 millions à 113,7 millions alors que le conservatoire représente 4 millions.

**M. de LESQUEN :**

Il aurait fallu fournir un tableau d'évolution à structure constante. Je ne l'ai pas trouvé.

**M. NOURISSIER :**

C'est précisément le sens des tableaux de retraitement, qui expliquent ligne à ligne le passage des crédits de 2009 à ceux de 2010. Sur la transparence, nous sommes irréprochables. Le seul reproche qu'on pourrait nous faire est d'avoir nui à la simplicité par souci d'exhaustivité.

S'agissant des recettes, je vous rassure, nous sommes bien dans le cadre de notre hypothèse de construction budgétaire de 3,42 % et non à 7 % : 1,2 % sont dus à la décision de l'Etat, 2,23 % à la nôtre. Nous verrons en mars, lors du vote des taux, où nous en sommes exactement.

**M. de LESQUEN :**

Vous ne répondez pas à mon objection. Page 15 du document budgétaire, il est indiqué que le produit des impôts passe de 59,8 millions à 63,3 millions, ce qui fait plus 5,78 %. C'est ce que nous votons, c'est ce qui fait foi.

**M. NOURISSIER :**

Ce soir, nous ne votons pas les taux, nous votons un produit fiscal de référence qui permet de construire l'équilibre du budget. Je vous donne rendez-vous pour une explication et pour vous opposer éventuellement à ce que nous aurons choisi au conseil de mars. Nous présenterons alors réellement les taux que nous retenons pour la fiscalité.

**M. de LESQUEN :**

Il est incontestable que le chapitre 933 augmente de 5,78 %, donc pas de 2 ou 3 %, mais près de 6 %.

**M. NOURISSIER :**

Ce chapitre 933 additionne le produit des impôts et l'attribution de compensation qui est le reversement de Versailles Grand Parc à la commune de Versailles. Cela ne représente pas la progression de la fiscalité qui, je vous le répète, est par construction de 3,43 % en additionnant la part Etat de 1,2% et celle de la Ville de 2,23 %.

**M. de LESQUEN :**

Je voudrais également dire un mot du budget de l'assainissement. Nous serions prêts à le voter, mais malheureusement, vous faites un vote global.

Page 8 des feuilles vertes du budget de l'assainissement, les dépenses réelles d'investissement passent de 1 226 000 euros à 1 551 000 euros. C'est appréciable, mais étant donné l'état dramatique de nos égouts, je crains que cela ne soit pas suffisant. Certes, ce sont des dépenses moins spectaculaires que d'autres, mais bien utiles pour la salubrité publique et pour éviter des inondations aux Versaillais. Il faudrait en faire encore plus.

**M. NOURISSIER :**

Le programme d'investissement dans l'assainissement est glissant. Nous consacrons à peu près la même somme d'une année sur l'autre à de gros travaux et à des réfections complètes. J'ai donné la liste des principaux chantiers programmés pour 2010.

**M. de LESQUEN :**

Je n'aurai aucune satisfaction à jouer les Cassandre et à vous dire, lors de la prochaine inondation : « je vous l'avais bien dit ». Je préférerais qu'on prenne les devants.

**M. NOURISSIER :**

Justement, ces dépenses progressent. L'expérience a montré qu'en cours d'exercice, nous sommes capables de dégager les sommes nécessaires si le besoin s'en fait sentir. Ainsi pour la voirie, janvier et février 2009 ont été difficiles et nous avons été capables d'ajouter ensuite à ce budget un million d'euros. Nous sommes réactifs. Si le besoin s'en fait sentir, nous trouverons les sommes nécessaires.

**M. de LESQUEN :**

Le besoin s'en fait sentir, je vous le dis. Il y a eu des inondations et les mesures prises n'ont pas été suffisantes pour éliminer ce risque.

**M. le Maire :**

L'investissement augmente.

**M. NOURISSIER :**

Oui, on passe de 1,1 million en 2009 à 1,36 million en 2010, soit plus 260 000 euros.

**M. le Maire :**

Ce n'est quand même pas mal. Si vous pensez qu'il faut augmenter tous les postes du budget dans cette proportion, c'est une augmentation de 10 % des impôts qu'il va falloir voter, Monsieur de Lesquen !

**M. de LESQUEN :**

C'est une réponse toute rhétorique. Vous savez très bien qu'il y a un réel problème d'assainissement, avec des inondations successives et graves. C'est un sujet sérieux.

**M. le Maire :**

Vous avez raison, mais des efforts ont déjà été faits. On a créé pour 20 000 mètres cubes de bassins de rétention dans l'ensemble de la Ville. Cette politique a été faite de façon intelligente depuis plusieurs années, de façon progressive, par les services techniques. Il faut continuer à augmenter ces dépenses et nous le faisons de façon significative par rapport à d'autres postes, mais pas de façon exponentielle. Si un jour une vraie catastrophe se produit, vous me direz que nous avons eu tort. Mais ce genre de catastrophe, on ne peut pas les maîtriser totalement. Mais dans une situation normale, voire difficile, la Ville fait face.

**Mme LEHERISSEL :**

Le centre de musique baroque a un budget de 95 000 euros. A-t-il essayé de trouver des parrainages ou des soutiens pour être plus dynamique et avoir plus de ressources tout en allégeant la charge de la Ville ?

**M. le Maire :**

Tout à fait. Malheureusement et je parle en connaissance de cause, le mécénat culturel souffre beaucoup de la crise. Le nouveau président du centre, Jean-François Dubost, est spécialiste de ces questions de mécénat. Il vient d'arriver et c'est essentiellement de cette question que nous avons discuté. Nous maintenons notre subvention au centre de musique baroque, qui est un outil d'excellence et forme beaucoup de jeunes Versaillais. Nous pouvons être fiers de cet équipement.

Je rappelle la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, ses articles L. 2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement.

-----

Je sou mets à votre approbation le projet de budget pour l'exercice 2010, comprenant le budget principal et le budget annexe de l'assainissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses et atteint la somme de 149 723 000 €.

Ce budget ayant été élaboré à partir du projet de loi de finances pour 2010 et sur des bases fiscales estimatives, une décision modificative interviendra, comme chaque année, en mars 2010 pour ajuster les crédits inscrits au budget primitif.

Par ailleurs, un projet de délibération est soumis à cette même séance, pour attribuer les subventions et fonds de concours accordés aux diverses associations et organismes sur les crédits inscrits au présent budget.

Les propositions du budget primitif 2010 figurent dans le document comptable réglementaire (budget et annexes) et sont commentées dans le rapport de présentation de Monsieur le Maire. Ces deux fascicules sont joints à la présente délibération.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

***APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE***

- 1) *d'adopter le budget primitif de la ville de Versailles pour 2010 (budget principal et budget annexe du service d'assainissement), présenté par Monsieur le Maire ;*
- 2) *de préciser que les crédits du budget principal et du budget annexe du service d'assainissement de la Ville sont votés par chapitre ;*
- 3) *d'arrêter les balances de ces budgets aux chiffres suivants :*

Êtes-vous d'accord pour procéder à un vote global ?

**M. de LESQUEN :**

Je souhaiterais qu'il y ait deux votes, ce qui nous permettrait de voter le budget de l'assainissement en nous abstenant sur le budget de la Ville. Mais nous sommes d'accord pour ne pas voter par chapitre.

**M. le Maire :**

Y a-t-il des oppositions à ce que nous ne votions pas par chapitre et à ce que nous procédions à deux votes différents, l'un sur le budget de la Ville, l'autre sur le budget de l'assainissement ?

*En l'absence d'opposition, il en est ainsi décidé.*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances, de la commission de la famille et du social, ainsi que de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement.

*Le budget primitif de la Ville est adopté avec 9 abstentions (groupe Versailles autrement et groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles)*

*Le budget de l'assainissement est adopté à l'unanimité des votants, M. Defrance ne participant pas au vote.*

**2009.12.205****Tarifs municipaux des droits de place des halles et marchés pour l'année 2010.****Mme BOELLE :****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'article L.2224-18 du Code général des collectivités territoriales prévoyant la consultation préalable des organisations professionnelles intéressées, avant la fixation des droits de place des halles et marchés par le Conseil municipal ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2007.09.170 du 26 septembre 2007 et n° 2008.12.201 du 18 décembre 2008 ;

Vu l'arrêté du Maire N°A 2006/1347 établissant le règlement de police des marchés non alimentaires de la Ville ;

Vu l'arrêté du Maire N°A 2006/1348 établissant le règlement de police des marchés alimentaires de la Ville ;

-----

L'évolution des tarifs des droits de place des halles et marchés de la Ville est indexée sur l'indice du coût de la construction.

Pour l'année 2010, l'évolution de l'indice est de 3,81 % (indice paru le 9 octobre 2009, dernier indice connu, par rapport à l'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre 2007 retenu pour le calcul des tarifs 2009) et le taux retenu sera au maximum de 50% de l'évolution de l'indice, soit 1,9 %. Nous voulons d'une part soutenir le commerce, d'autre part éviter que l'augmentation ne se répercute sur les prix que payent les Versaillais en cette période difficile.

Pour mémoire, l'évolution des tarifs les années précédentes était de 3,67 % en

2006, 4,88 % en 2007, 3,68 % en 2008 et 4,49 % en 2009.

Le tarif des barnums du carré à la marée du marché Notre Dame est supérieur de 15 % au tarif des barnums, conformément à la délibération du 26 septembre 2007.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

***APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,***

- 1) *de fixer les tarifs municipaux 2010 relatifs aux droits de place des halles et marchés selon le tableau ci-joint ;*
- 2) *d'imputer les recettes afférentes sur les crédits inscrits au budget de la Ville au chapitre 929 « interventions économiques » ; article 91 « foires et marchés » ; nature 70323 « redevance d'occupation du domaine public ».*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances.

**M. le Maire :**

Lors de l'adoption du budget précédent on nous avait demandé de faire un effort pour soutenir les marchés à Versailles. Avec Marie Boelle, nous avons indiqué que nous en étions bien conscients car ils souffrent de la crise. Nous le faisons de façon significative en n'appliquant que la moitié de la hausse habituelle.

**M. LOBBE :**

L'an dernier, nous avons voté contre. Mais nous prenons acte du fait que vous avez tenu compte de notre observation et cette année nous nous contenterons de nous abstenir. (*rires*)

**M. NOURISSIER :**

Que faudrait-il donc que nous fassions pour que vous votiez pour ?

**M. LOBBE :**

Quand même, les augmentations se cumulent.

**M. le Maire :**

Notre ligne générale est de faire le maximum mais de rester raisonnables.

**M. de LESQUEN :**

M. Lobbe devrait voter contre, car il n'obtient pas la restitution de la hausse qu'il trouvait trop élevée l'an dernier. Pour notre part, nous trouvons cette augmentation raisonnable. Il était nécessaire qu'elle le fût, car le commerce en général ne va pas très bien et les marchés connaissent des difficultés particulières.

Mais je profite de cette intervention pour revenir, avec un certain amusement, sur la délibération précédente. Vous nous avez en effet fait voter que « après avoir

délibéré, le Conseil municipal décide que les crédits sont votés par chapitre » (*sourires*).

**M. le Maire :**

Je pense avoir mis les formes nécessaires pour que nous soyons tous conscients que nous acceptons de ne pas voter par chapitre. Mais une fois ce plus, nous notons que rien n'échappe à votre regard.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec six abstentions (groupe Versailles autrement).*

**M. le Maire :**

Et je ne m'engage pas du tout à ce que l'an prochain l'augmentation soit nulle.

**2009.12.206**

**Subventions aux associations et autres organismes pour 2010.**

**Mme PIGANEAU :**

Une précision d'abord : Il est demandé aux élus de ne pas prendre part au débat ni au vote sur les subventions accordées à des associations dont ils sont administrateurs.

**M. de LESQUEN :**

La logique serait alors de voter association par association. J'espère que ce ne sera pas le cas.

**M. le Maire :**

Dans l'histoire de ce Conseil municipal, je n'ai jamais vu procéder ainsi. Nous en aurions pour longtemps !

**Mme PIGANEAU :**

De toute façon, treize élus seulement sont concernés. Même sans eux, le quorum est atteint et nous pourrions voter globalement.

**M. DEFRANCE :**

Même si nous ne votons pas pour les associations dont nous sommes administrateurs, nous voterons pour celles dont nous sommes seulement membres. Il faut être clair.

**M. le Maire :**

Nous avons la liste des associations dont chacun est administrateur. Il sera porté clairement au procès-verbal de la séance que dans ce cas, vous n'avez pas voté.

**Mme PIGANEAU :**

Voici la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative aux associations ;

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu les articles L.1611-4, L.2131-11, L.2144-3 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2004.12.245 du 16 décembre 2004.

-----

La ville de Versailles, dans le cadre de son soutien à la vie associative, a été sollicitée, comme chaque année, par de nombreuses associations afin de bénéficier d'une aide financière. Ces demandes, concernant des domaines très différents, ont fait l'objet d'un dépôt de dossier par les associations et d'une instruction par les services, notamment pour identifier clairement l'intérêt général local des activités développées par les associations en recherche de fonds publics. Je remercie en particulier la mission association, qui a transmis les dossiers à chaque direction concernée pour qu'elle instruisse au fond. Chaque adjoint a pu décider en connaissance de cause.

Après examen de ces dossiers et dans le cadre des crédits inscrits au budget primitif 2010, je vous propose la répartition ci-jointe.

Il vous est rappelé que le seuil fixé par délibération du 16 décembre 2004, à partir duquel il est demandé aux associations et autres organismes bénéficiant d'une aide financière de passer une convention de partenariat avec la Ville, a été fixé à 4000 €.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

***APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,***

- 1) *d'attribuer les subventions suivantes ;*
- 2) *d'imputer sur les crédits inscrits au budget primitif 2010, pour le budget principal et le budget annexe de l'assainissement ;*
- 3) *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les associations et organismes auxquels il est alloué une subvention égale ou supérieure à 4000 €.*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances, de la commission de la famille et du social, de la commission de l'enseignement, de la culture, de la jeunesse et des sports ainsi que de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement.

**M. de LESQUEN :**

Je renouvelle une observation que j'ai déjà faite. Une subvention n'est pas de même nature que les autres, celle qui concerne l'office de tourisme et qui s'élève à 600 000 euros. Elle devrait faire l'objet d'une délibération séparée avec un exposé sur la politique du tourisme. Il n'est pas normal de la mettre dans cette longue liste. L'office de tourisme n'est de toute façon qu'un faux nez pour la ville de Versailles.



**M. le Maire :**

Je n'y ai pas prêté attention l'an dernier, je vous prie de m'en excuser, mais je partage cette analyse. Nous ferons donc une délibération séparée, d'autant plus que l'office de tourisme a fait l'objet d'efforts importants.

**M. de LESQUEN :**

D'autre part, sur un plan anecdotique, les Versaillais me semblent bien bagarreurs. Je vois subventionner au titre des associations sportives le taekwondo, le jujitsu, le karaté, la self-défense, la boxe française et le budo. Nous sommes bien servis pour les arts martiaux ! Mais il n'y a pas encore de vidéosurveillance !

**M. le Maire :**

Toutes ces associations ont un rôle très positif ; notamment dans les quartiers où il y a le plus de difficultés, apprendre la maîtrise de soi est une bonne chose. Je salue le travail d'Annick Bouquet et de Jean-Marc Fresnel pour permettre à des jeunes de faire du sport dans de bonnes conditions et bien encadrés.

**M. FRESNEL :**

Le budo est un club d'arts martiaux où l'on pratique de l'aïkido et du kendo. Il y a beaucoup d'arts martiaux, mais aussi beaucoup de sports en général. Les 47 associations aidées ont 15 000 pratiquants et l'on monterait à 20 000 pour l'ensemble des clubs.

**Mme NICOLAS :**

Pour l'entente le Chesnay-Versailles de basket, le montant de 94160 euros est énorme. Le Chesnay donne la même somme. C'est très généreux par rapport à d'autres clubs.

Je m'étonne aussi que l'académie du sport équestre perçoive encore 25 000 euros. Nous l'avions dit l'an dernier, Bartabas ne fait pas grand chose à Versailles et pour les spectacles, il faut aller à Aubervilliers.

Enfin, je voulais savoir si le jazz à Versailles et Versailles jazz festival sont bien deux associations distinctes ou si elles ont un lien. Dans ce cas, il ne serait pas normal qu'elles aient deux subventions.

**Mme PIGANEAU :**

Sur le dernier point, ce sont deux associations différentes. Jazz à Versailles participe au festival off du mois Molière.

**M. de LESQUEN :**

Nous appuyons la remarque de Mme Nicolas sur l'académie du spectacle équestre. Il est absolument déplacé de financer Bartabas. Nous voterons la délibération puisqu'elle est globale, mais avec une restriction mentale pour Bartabas.

**M. le Maire :**

Je connais votre position. Mais tout de même, que vous l'appréciez ou non, Bartabas participe à l'activité de la ville en y amenant des touristes. Certains produits de l'office du tourisme sont construits à partir d'un de ses spectacles. D'autre part, il a

une notoriété nationale et internationale et il est bon qu'il travaille à Versailles même si l'activité Zingaro se trouve à Aubervilliers. Enfin, avec Emmanuelle de Crépy, nous avons obtenu des contreparties à l'octroi de cette subvention. Depuis l'an dernier, nous avons signé une convention qui prévoit des tarifs spécifiques pour les Versaillais, l'accueil d'écoles de Versailles et une mise à disposition, dans le cadre de spectacles comme celui que la Croix Rouge donne chaque année, pour le mois Molière et d'autres spectacles du mois Molière. Nous veillerons à ce que ce soit encore le cas cette année.

**M. AUDIBERT :**

J'ai souligné en commission l'augmentation de 120 % de la subvention à la caisse d'entraide, passée de 272 000 euros à 600 000 euros. Peut-on m'éclairer sur ce point ?

**M. FRESNEL :**

Jusqu'à présent, à côté de la caisse d'entraide, nous adhérons au FNAS, organisme national qui offre le même type d'aides. Nous avons adopté, il y a quelques mois, une délibération qui met fin à cette adhésion car les avantages du FNAS étaient inférieurs à ceux offerts par la caisse d'entraide. Nous les avons regroupés ; avoir un seul interlocuteur facilite les choses.

**M. DEFRANCE :**

J'ai le plaisir de vous parler de football. En compagnie du Maire, nous avons été quelques conseillers municipaux à assister à l'historique victoire de notre équipe, qui aura des suites. Nous devons tous féliciter les éducateurs, qui se battent au quotidien pour assurer les entraînements même par mauvais temps et saluer le dirigeant, le groupe d'animateurs et les Versaillais qui les aident. (*applaudissements*) Cela leur va sûrement droit au cœur. Mais par ailleurs, je constate que leur subvention n'a pas du tout évolué. (*rires*) Leurs problèmes ne sont pas seulement financiers et je pense qu'ils les régleront avec M. Fresnel. Mais les 25 000 euros donnés à Bartabas pourraient très bien l'être à une équipe qui va nous représenter au niveau national.

**M. de LESQUEN :**

Excellent !

**M. le Maire :**

Quelle belle unanimité !

J'allais bien entendu féliciter notre équipe. Ce match a été magnifique et il y avait une ambiance extraordinaire. Il faut rendre hommage au président, à l'entraîneur et à cette équipe très sympathique qui a fait preuve d'un très bel esprit sur le terrain. Nous les recevrons dans quelques jours. Pour ce qui est de la subvention, on n'habille pas Pierre en déshabillant Paul. J'observe qu'il y a un vrai problème avec Bartabas. Nous sommes très fiers des résultats du club de football de Versailles, ainsi que du club de Jussieu. Nous allons tout faire pour faciliter leurs conditions d'entraînement pour leur prochain match contre Beauvais. En même temps, nous avons une enveloppe globale pour les subventions et nous devons rester prudents. Nous en parlerons la semaine prochaine avec eux.

**M. FRESNEL :**

On a fait allusion aux terrains d'entraînement. Mais quelle est la solution pour jouer un jour comme aujourd'hui ?

**M. DEFRANCE :**

Un revêtement synthétique.

**M. FRESNEL :**

Nous avons deux revêtements synthétiques, l'un à Sans Souci utilisé par le football club et l'autre à Porchefontaine, par le rugby club. Le nombre d'heures d'utilisation pour le football est très supérieur, mais c'est normal puisqu'il y a plus d'équipes. Gardons-nous des comparaisons trop rapides. On a mentionné le basket : l'équipe joue en national, comme celle de rugby et cette équipe se déplace en province. Cela étant, le ratio de subvention par adhérent au basket est inférieur à celui qui est octroyé pour le football et surtout la masse salariale du club est très inférieure. Si l'on additionnait les subventions de Versailles et du Chesnay pour le football, le total serait largement supérieur à ce que perçoit l'équipe de basket, qui, grâce à cette entente, est de très haut niveau.

**M. le Maire :**

En tout cas, nous félicitons le club de football pour son très beau travail et nous les encourageons à aller le plus loin possible. Toute nouvelle étape apportera de l'argent dans les caisses. Venez nombreux au prochain match le 9 janvier. Vous contribuerez ainsi au financement du club. Nous espérons vraiment que l'équipe franchira l'étape suivante.

Par ailleurs, la direction des sports a bien fait d'établir ce ratio de subvention par adhérent. C'est très éclairant. Le travail est à votre disposition.

**M. de LESQUEN :**

A quoi sert Versailles associations ? Est-il vraiment nécessaire de lui conserver une subvention ?

**Mme PIGANEAU :**

On pourra en parler sur une délibération suivante.

*Le projet de délibération, mis aux voix est adopté avec six abstentions ( groupe Versailles autrement)*

**2009. 12.207**

**Projet global et projets des maisons de quartier de la ville de Versailles**

**Mme PIGANEAU :**

Vous avez reçu, avec les documents relatifs au conseil municipal, un CD exposant les projets des maisons de quartier et le projet global de la DVQLJ.

Cette démarche résulte d'une impulsion très forte de notre équipe, relayée par les directions générales « famille et solidarité » et « ressources humaines » ainsi que par la direction de la vie des quartiers, des loisirs et de la jeunesse, afin d'établir un plan stratégique sur trois ou quatre ans. Je vous présente synthétiquement ces huit rapports et le rapport global.

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre d'un renouvellement par la CAF des Yvelines des agréments « centre social » et « collectif famille », permettant la

reconnaissance de la nature et de la qualité des prestations sociales délivrées dans les maisons de quartier et l'attribution de financements.

Quel est le projet politique ? Les maisons de quartier sont des équipements municipaux qui doivent porter le projet de la Ville dans un rapport de proximité avec le public. Ce projet a été défini par le Maire et les adjoints concernés en début de mandat et consiste en cinq points : développer l'économie et l'aménagement urbain ; améliorer le cadre de vie ; développer la solidarité entre les générations ; faire de Versailles une ville de référence en matière éducative, culturelle et sportive et être toujours davantage à l'écoute des Versaillais.

C'est un projet ambitieux et les publics à cibler dans les maisons de quartier et les actions à mener sont les suivantes. A l'égard des familles, il s'agit de contribuer à concilier vie familiale, sociale et professionnelle, de prévenir la déstructuration de la cellule familiale et de contribuer à la qualité du groupe familial. Le deuxième groupe cible est constitué des personnes âgées et retraitées. Il s'agit de prévenir l'isolement et le vieillissement pathologique. A l'égard des personnes en difficulté sociale et économique, il s'agit de les aider à accéder à leurs droits et de contribuer à la prévention du surendettement. A l'égard des jeunes, adolescents et jeunes adultes, il s'agit de les faire contribuer à la vie de la cité, de les aider à maîtriser leur projet de vie et d'encourager l'émergence de projets généraux et solidaires, de donner une plus grande visibilité aux actions de la Ville en direction des jeunes et de doter ceux-ci d'un moyen de communication pour eux et par eux, rayonnant sur toute la Ville grâce au JVersailles.fr. Bien entendu les enfants font la partie la plupart du temps de ces publics.

Trois priorités sont transversales : développer la citoyenneté ; développer les relations et les solidarités intergénérationnelles ; rechercher une complémentarité concrète avec les autres politiques municipales. Un gros travail systématique est en cours pour la transversalité avec les services des sports, de la culture, de la petite enfance, de la démocratie participative, de la famille etc.

Cinq orientations spécifiques ont été dégagées : un effort à faire sur l'accueil pour tous les publics et tous les services offerts, le multi-accueil, les bibliothèques, les associations, les PMI et les activités des maisons de quartier ; une plus grande écoute et une plus grande disponibilité pour le public, en particulier par la mise en place d'une amplitude horaire plus large dans la journée, les soirées et le samedi ainsi que pendant les vacances scolaires, en ayant recours aux moyens propres de la maison de quartier mais aussi au relais associatif le soir et le samedi en particulier ; mettre en place des conseils d'utilisateurs des maisons de quartier pour s'assurer de la pertinence des actions engagées ; structurer un bénévolat durable et valoriser les compétences des habitants ; soutenir les initiatives des associations et les accueillir, conduire les projets en partenariat en s'appuyant sur cette vitalité associative ; enfin ouvrir plus systématiquement, lorsque c'est possible, les maisons de quartier aux personnes handicapées, quel que soit le handicap.

Les objectifs sont d'augmenter la fréquentation des maisons de quartier, leur qualité et renforcer le partenariat avec les associations. Les maisons de quartier devront être des lieux d'accueil pour tous les Versaillais, proposer des animations variées en tenant compte des caractéristiques de chaque quartier. Pour cela, la municipalité choisit de mieux répartir les moyens existants en fonction des besoins, de mettre en œuvre plus de transversalité au sein des services de la Ville et d'effectuer une évaluation de cette politique publique en concertation avec les habitants inscrits dans les maisons de quartier. Bien entendu, les conseils de quartier sont aussi de bons relais et leurs présidents nous apportent une aide utile.

Je remercie les équipes des maisons de quartier qui ont fait l'effort de rédiger leurs projets au cours des six derniers mois, avec l'aide de la DRH.

**M. de LESQUEN :**

Nous savons tous qu'il y a beaucoup de dévouement et de bénévolat dans les maisons de quartier beaucoup de chaleur humaine et il faut rendre hommage à ceux qui les font vivre. On ne peut évidemment qu'être d'accord avec la déclaration d'intentions que vous avez lue. Ce sont de pieuses intentions.

**Mme PIGANEAU :**

Et maintenant, à l'action !

**M. de LESQUEN :**

Mais je reste sur ma faim en ce qui concerne un point important : les maisons de quartier sont-elles bien des maisons de quartier ? On les appelait autrefois centres socioculturels. Je n'ai toujours pas compris si le changement de nom relevait du toilettage sémantique ou traduisait une volonté de changer de politique sous l'ancienne mandature. Chaque maison de quartier est-elle conçue pour offrir des activités aux habitants du quartier ou va-t-on spécialiser ces maisons pour qu'elles offrent à l'ensemble des habitants de la Ville telle ou telle activité qu'on ne peut pas, pour des raisons d'économies d'échelle, faire partout ?

**Mme PIGANEAU :**

C'est un peu les deux. Certaines activités sont offertes spécifiquement aux habitants du quartier, par exemple l'accueil de loisir des enfants, pour des raisons de proximité ; d'autres activités, le théâtre par exemple, sont offertes dans certaines maisons de quartier et pas dans d'autres. Ainsi le thé dansant de Porchefontaine ne peut avoir lieu que dans cette maison de quartier, car nous n'avons que cette salle capable d'accueillir cette manifestation. Mais tous les Versaillais peuvent aller dans toutes les maisons de quartier.

**M. de LESQUEN :**

Il est important de préciser que les maisons de quartier sont ouvertes à tous les Versaillais et pas seulement aux habitants du quartier.

**M. le Maire :**

Nous allons développer des projets grâce à des salles comme la salle Delavaud. Dans l'aménagement du gymnase Richard Mique, il y aura une salle dans cet esprit. Cela facilitera les activités des maisons de quartier.

**M. DEFRANCE :**

J'apprécie beaucoup d'avoir eu ce CD, car j'ai retrouvé dans les différents projets la patte du directeur de chaque maison de quartier. Chacune porte véritablement la marque d'une équipe, avec la volonté de faire dans son quartier ce qu'on ne fait pas dans les autres et de les valoriser entre elles. Cette démarche est importante. Vous avez souligné qu'elle a mobilisé le travail des équipes au cours de ces six derniers mois. Aussi, quand M. de Lesquen semble dire qu'il faut supprimer des fonctionnaires, je vois là la preuve du contraire. La qualité du travail présenté tient aussi au dévouement du personnel.

J'aurais cependant deux questions : pouvez-vous m'expliquer ce que sont « le développement mobilier et le bénévolat durable » ?

Enfin, je tiens au nom de mon groupe et je pense, au nom de tout le Conseil, à remercier les personnels des maisons de quartier qui sont proches des gens et soucieux de notre environnement immédiat.

**Mme PIGANEAU :**

Sur le premier point, je mentionnais plutôt le projet global de la Ville que les projets des maisons de quartier qui, effectivement, ne participent pas au développement urbain, même si le soin apporté aux jardins qui les entourent est un aspect de l'aménagement urbain.

**M. le Maire :**

Nous accordons une grande importance aux maisons de quartier et le travail fait depuis un an et demi vise à responsabiliser au maximum chacune d'entre elles. Ce que j'ai demandé à Sylvie Piganeau, c'est qu'on limite au maximum la gestion centralisée – de façon assez modeste, certes – pour favoriser l'initiative dans chaque quartier, dans un cadre global et financier déterminé.

**Mme PIGANEAU :**

La synthèse reste aussi nécessaire pour que les directeurs sachent ce qui se fait ailleurs et puissent encourager le public à aller y trouver ce qu'il ne trouve pas forcément sur place.

Le « bénévolat durable » s'entend dans le temps. Il arrive, surtout dans les associations de jeunes, que l'enthousiasme initial diminue ou s'éteigne. Nous voudrions les accompagner pour qu'une action ne soit pas supprimée par exemple en raison du départ du président.

Je rappelle la délibération :

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2143-1 ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la circulaire d'orientations de la caisse nationale d'allocations familiales n° 56 d'octobre 1995 ;

Vu la circulaire de la caisse nationale d'allocations familiales N°196 du 27 juillet 1998 et N°308-98 du 8 décembre 1998 relative à l'animation de la vie sociale et aux centres sociaux.

-----

La caisse d'allocations familiales des Yvelines (CAFY) labellise, depuis 2001, 7 des huit équipements de proximité de la Ville comme « centre social ». Cette labellisation qui entraîne le versement de subventions, est soumise à la production d'un bilan annuel pour chaque structure et d'un projet social.

Les maisons de quartiers qui sont labellisées doivent respecter les quatre missions de la CAF : un équipement de quartier à vocation sociale globale ; un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle ; un lieu d'animation de la vie sociale et un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

La commission d'action sociale de la CAFY, lors de sa séance du 19 février 2008, a recommandé la production d'un projet social global décliné en projets de territoires pour le 30 juin 2009. Ainsi, la ville de Versailles transmet à la CAFY le projet global et les 8 projets des maisons de quartier.

La maison de quartier Chantiers fait l'objet d'une demande de labellisation.

Le projet global des maisons de quartier de la Ville s'attache à répondre à quatre publics cibles définis comme prioritaires par l'équipe municipale : familles, personnes âgées et retraitées, personnes en difficulté sociale et économique, jeunes adolescents et adultes. Il fixe également trois priorités transversales : développement de la citoyenneté, développement des relations et des solidarités intergénérationnelles, recherche d'une complémentarité concrète avec les autres politiques municipales.

En parallèle des demandes de labellisation pour les huit structures, un agrément « animation collective famille » est sollicité pour Prés-aux-bois, Saint-Louis, Jussieu-Petits-bois, Clagny-Glatigny. En effet, aujourd'hui, seule la maison de quartier de Prés-aux-Bois bénéficie de l'agrément « animation collective famille », alors que les maisons de quartier mènent aussi un travail avec des conseillères en économie sociale et familiale ou des animateurs référents famille bien identifiés, qui peut faire l'objet de ce nouvel agrément.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

*d'approuver le nouveau projet global et les projets des maisons de quartier de la Ville.*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances, de la commission de la famille et du social, ainsi que de la commission de l'enseignement, de la culture, de la jeunesse et des sports.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

**2009.12.208**

**Versailles Associations.**

**Convention d'objectifs et de moyens.**

**Mme PIGANEAU :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ;

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu les articles L.1611-4, L.2131-11, L.2144-3 et L.21-21-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2009.01.03 du 15 janvier 2009.

-----

Versailles Associations est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la préfecture des Yvelines le 16 juillet 2001. Son objet associatif est de soutenir, encourager et coordonner les initiatives favorisant le développement et la promotion de la vie associative à Versailles.

La ville de Versailles, entend quant à elle, mener une politique forte de soutien à la vie associative, en favorisant l'accompagnement des associations dans leurs démarches, en mettant en valeur l'engagement associatif et en encourageant les complémentarités afin de créer des synergies associatives au sein de la commune.

En 2009, un état des lieux sur l'action associative a été effectué par Versailles Associations. Il est en cours d'étude, et pour l'instant, aboutit à la reconduction d'une nouvelle convention, établie pour une durée d'un an.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

***APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,***

- 1) *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention entre la Ville et Versailles Associations ;*
- 2) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville au chapitre 925 « interventions sociales et santé » ; article 524.0 « autres aides sociales » ; nature 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances, de la commission de la famille et du social, ainsi que de la commission de l'enseignement, de la culture, de la jeunesse et des sports.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants.

**2009.12.209**

**Maraudes auprès des personnes sans domicile fixe.**

**Approbation de la convention de partenariat entre la Ville et les Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte, ci-après dénommées Ordre de Malte France.**

**M. LEVRIER :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, qui confie au maire la responsabilité de compléter les règles générales d'hygiène et toute autre mesure de nature à préserver la santé de l'homme.

-----

Afin d'identifier et de localiser les sans abris pour leur porter assistance, en leur proposant un hébergement ou en leur distribuant des couvertures, la Ville a depuis longtemps exercé une attention et une vigilance toutes particulières auprès des personnes sans domicile fixe vivant sur le territoire de la commune.

Le service d'hygiène de la Ville a développé seul, depuis 25 ans, des maraudes sociales tous les soirs du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. Il s'agit d'établir une relation humaine de confiance, proposer couverture et nourriture, d'être le relais avec le 115. Ce service a pris en charge des mesures d'hygiène corporelle en donnant aux sans abris d'une part, la possibilité de prendre des douches plusieurs fois par semaine et d'autre part, en leur attribuant des vêtements propres. Il s'agit aussi de conduire ces personnes au service d'urgence en cas de besoin, et d'être l'interface avec les services



de police en cas d'urgence. Les maraudes débutent au crépuscule et se terminent vers deux heures du matin. Elles demandent un grand dévouement du personnel de la Ville et des bénévoles. Ils rencontrent de 30 à 60 personnes par nuit.

Depuis 3 ans, ce service est également en capacité de leur proposer de la nourriture. Parallèlement, un travail commun avec les associations caritatives et les acteurs sociaux du CCAS s'est institué. Depuis deux ans, des réunions de concertation mensuelles ont permis de réorganiser le planning des maraudes du soir :

C'est ainsi que, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, les maraudes du soir sont maintenant partagées et assurées par la Croix rouge française le lundi et le vendredi, par SOS accueil le mardi et le jeudi et enfin, par l'ordre de Malte France et le service d'hygiène le mercredi depuis un an et le samedi depuis cet hiver.

Après plusieurs hivers passés auprès de ces personnes, cet observatoire (Croix rouge française, SOS accueil, ordre de Malte France, service d'hygiène) a révélé pour certains une demande de soins liée à un état général de santé préoccupant qui nécessite la mise en place d'une collaboration avec le centre hospitalier de Versailles (CHV).

Cette réflexion commune, Ville/CHV, porte notamment sur :

- la mise en place d'un partenariat entre les services sociaux du CHV et du CCAS ;
- le contrôle des traitements médicaux ;
- l'étude d'une filière assurant le suivi des troubles du comportement ;
- la mise en place d'une procédure d'accès aux droits et de suivi dans une perspective de « sortie de rue ».

En parallèle, la nécessité d'organiser des maraudes en présence d'un médecin s'est imposée à la Ville. L'ordre de Malte France s'est proposé pour l'hiver 2008/2009 d'organiser cette maraude médicalisée.

Grâce à cet accompagnement, du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 1<sup>er</sup> avril 2008 :

- 40 personnes ont été vues en consultations médicales ;
- 3 transports suivis d'hospitalisation ont été effectués ;
- 9 orientations sur demande vers le CHV ont été faites ;
- 18 ordonnances ont été délivrées.

Aujourd'hui, l'ordre de Malte France propose de pérenniser cette maraude du mercredi avec des médecins et de participer à la maraude sociale du samedi avec des infirmières, toujours en collaboration avec le service d'hygiène de la Ville.

Cette offre permettra d'assurer, d'une part, un suivi médical en lien avec le CHV qui nous assure une meilleure fluidité aux urgences lors de la prise en charge de ces personnes et, d'autre part, un suivi social puisque les travailleurs sociaux y sont associés ainsi que les associations caritatives du territoire. L'objectif de l'ensemble de ces acteurs converge la préservation du lien social et l'orientation vers « la sortie de rue » de ce public.

Dans cette perspective, une convention bipartite entre la Ville et l'ordre de Malte France a été rédigée précisant les modalités de ces interventions conjointes.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- 1) *d'adopter le principe de maraudes médicalisées le mercredi auprès des personnes sans domicile fixe ;*
- 2) *d'adopter le principe de maraudes sociales le samedi auprès des personnes sans domicile fixe ;*
- 3) *d'approuver la convention bipartite et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances, de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement et de la commission de la famille et du social.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

**2009.12.210**

**Association des parents d'élèves, anciens élèves, élèves et amis du conservatoire à rayonnement régional de Versailles (APEC).  
Convention de partenariat.**

**Mme DUCHENE :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2009.09.125 du 24 septembre 2009, portant sur l'approbation de la convention de mandat provisoire relatif à la gestion du conservatoire à rayonnement régional de Versailles, jusqu'au 31 décembre 2009.

-----

Depuis de nombreuses années, l'Association des parents d'élèves, anciens élèves, élèves et amis du conservatoire à rayonnement régional de Versailles (APEC) figure parmi les partenaires les plus actifs du conservatoire.

Ainsi, l'APEC développe des activités qui s'articulent autour de deux axes principaux :

- des services en direction des élèves et des parents d'élèves du conservatoire, adhérents ou non de l'association, tels que l'organisation de bourses, la location d'instruments ou la surveillance d'étude pour les élèves inscrits en classes à horaires aménagés ;
- des activités culturelles, en faveur de ses adhérents comme l'organisation de répétitions et de concerts pour un orchestre.

Compte tenu de l'intérêt général local que représentent les projets de l'APEC à Versailles et en particulier au conservatoire, la ville de Versailles souhaite favoriser et soutenir l'action de cette association, notamment par la mise à disposition de locaux et de matériel.

Les modalités de ce partenariat entre la ville de Versailles et l'APEC sont précisées dans une convention, laquelle tient compte du passage à la communauté d'agglomération. Elle est conclue pour une durée de trois ans et est effective à compter

de l'année scolaire 2009-2010. Nous y avons travaillé de très près avec l'APEC.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

***APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,***

- 1) d'adopter les termes de la convention de partenariat avec l'Association des parents d'élèves, anciens élèves, élèves et amis du conservatoire à rayonnement régional de Versailles (APEC) qui sera effective à compter de l'année scolaire 2009/2010 pour une durée de trois ans ;*
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances.

**M. de LESQUEN :**

Il y a une contradiction assez baroque, c'est le cas de le dire, entre le transfert du conservatoire à la communauté d'agglomération et le maintien de cette convention par la Ville avec les parents d'élèves. Transférez donc aussi la subvention à la communauté d'agglomération pour que la gestion du conservatoire forme un tout. Faut-il que les parents d'élèves soient méfiants à l'égard de cette communauté ! Mais je les comprends.

Nous voterons néanmoins cette délibération.

**Mme DUCHENE :**

Il se passe exactement ce que vous désirez : l'association de parents suit le conservatoire.

**M. de LESQUEN :**

Alors pourquoi nous faites-vous voter ? Je ne comprends pas.

**Mme DUCHENE :**

Si vous ne comprenez pas, on s'expliquera tout à l'heure.

**M. de LESQUEN :**

Vous pratiquez le taekwondo.

**M. le Maire :**

Je souligne le travail remarquable fait depuis des années par la présidente de cette association, Mme Vieux Rochas.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**2009.12.211**

**Personnel territorial.**

**Adhésion à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire engagée par le Centre interdépartemental de gestion (CIG).**

**M. FRESNEL :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 35.1 alinéa 2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres.

-----

Considérant la nécessité de passer un contrat groupe d'assurance statutaire ;

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code des marchés publics ;

Considérant la délibération du conseil d'administration du CIG approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

Le contrat groupe d'assurance statutaire du CIG garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Le contrat groupe regroupe aujourd'hui plus de 450 collectivités. Il est conclu pour une durée de quatre ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2010. Le CIG a entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles du Code des marchés publics.

Selon les prescriptions de l'article 35.1 alinéa 2 du Code des marchés publics, le CIG a choisi la procédure de marchés négociés.

La ville de Versailles soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CIG. La mission alors confiée au CIG doit être officialisée par une délibération, permettant à la commune d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La procédure de consultation conduite par le CIG comprendra deux lots :

- un lot pour les agents relevant de l'Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (IRCANTEC) : stagiaire ou titulaire à temps non complet ou non titulaire de droit public ;
- un lot pour les agents titulaires relevant de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe (statistiques, assistance juridique, programme de soutien psychologique...).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la ville de Versailles avant adhésion définitive au contrat groupe. A noter bien entendu que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non.

La ville de Versailles adhérant au contrat groupe en cours, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2010 et compte tenu de l'intérêt d'une consultation groupée, je vous propose de rallier à nouveau la procédure engagée par le CIG.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) *de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre interdépartemental de gestion va engager début 2010 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;*
- 2) *de prendre acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin que la Ville puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

**2009.12.212**

**Personnel territorial.**

**Régime indemnitaire des administrateurs territoriaux.**

**Mise à jour de la prime de fonctions et de résultats.**

**M. FRESNEL :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonctions et de résultats ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2009 portant extension de la prime de fonctions et de résultats au corps des administrateurs civils et fixant les montants de référence de cette prime.

-----

Actuellement le régime indemnitaire de chaque cadre d'emploi est assis sur plusieurs primes. L'objectif des nouvelles réglementations en la matière est d'en clarifier le dispositif par l'institution d'une prime unique et de simplifier la gestion des

rémunérations.

L'arrêté du 9 octobre 2009 rend la prime de fonction et de résultats instituée dans les services de l'Etat applicables aux administrateurs territoriaux et fixe les montants de référence.

Cette prime a vocation à remplacer les régimes indemnitaires existants (prime de rendement, indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) et enfin indemnité de fonction et de résultats). Compte-tenu du système d'équivalence entre corps et cadres d'emplois pour le régime indemnitaire, la prime sera transposable aux administrateurs territoriaux à partir du 1er janvier 2010.

La prime de fonction et de résultats comprend deux parts cumulables et modulables indépendamment l'une de l'autre par application de coefficients multiplicateurs à un taux de référence :

- une part fonctionnelle, modulable de 1 à 6, pour tenir compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées ;
- une part individuelle, modulable de 0 à 6, pour tenir compte de la performance et de la manière de servir de l'agent. La modulation intègre sur cette part, l'atteinte ou non par l'agent des objectifs qui lui ont été fixés préalablement.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) *d'instaurer la prime de fonction et de résultats pour les agents relevant du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux ;*
- 2) *d'indiquer que les montants individuels seront fixés par arrêté ;*
- 3) *de préciser que la prime de fonction et de résultats peut être versée aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public, à temps complet ou incomplet, sur la base des critères fixés par le décret du 22 décembre 2008 précité ;*
- 4) *que le versement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué mensuellement ;*
- 5) *que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville (nature 64118 « personnel titulaire, autres indemnités » et nature 64131 « personnel non titulaire, rémunérations ») ;*
- 6) *que les dispositions de la présente délibération prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec trois voix contre (groupe Versailles autrement).

**M. de LESQUEN :**

Pourquoi ont-ils voté contre ? On aimerait le savoir.

**M. DEFRANCE :**

C'est simple : ce genre de présentation va favoriser le délit de sale gueule, le copinage avec le chef de service plutôt que le fait de faire correctement son travail. C'est assez pervers et vous devez le savoir puisque vous regardez ce qui se passe dans les entreprises privées. On y fixe des objectifs impossibles à atteindre pour les salariés. De ce fait, en fin d'année on ne distribue pas les primes et les patrons les conservent. Ce n'est pas très loyal. J'ai peur que dans la fonction publique on fasse la même chose.

**M. le Maire :**

Pour vous rassurer, sachez que cela concerne uniquement les administrateurs, soit neuf personnes.

**2009.12.213****Personnel territorial.****Conditions de recrutement d'un agent non titulaire.****Autorisation de recrutement d'un agent non titulaire sur un poste existant.****M. FRESNEL :****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 3 alinéa 5 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, modifié en dernier lieu par le décret n° 2007-1829 du 24 décembre 2007 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2007.07.132 du 3 juillet 2007 portant sur les régimes indemnitaires applicables à la Ville.

-----

L'article 3 alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 autorise le recrutement d'agents non titulaires dans l'hypothèse où des postes de catégorie A ne pourraient être pourvus par des agents titulaires, eu égard aux besoins du service et à la spécificité des fonctions.

Il convient de préciser que ce recrutement de contractuel n'occasionne pas de création d'emploi au sein de la collectivité. La personne concernée occupait le poste, mais il n'y avait pas eu de délibération. Son contrat est reconduit, avec un élargissement de ses fonctions. Il n'y a pas eu de candidature de titulaire sur ce poste.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, à titre exceptionnel, un agent non titulaire sur ce poste, en application de la législation en vigueur.

A cet effet, il convient de définir l'emploi correspondant : nature des fonctions, missions, niveau de recrutement et rémunération.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) *d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet assurant les fonctions de chargé d'opération-chef de projet, au sein du bureau d'études espaces publics. Ce dernier sera nommé ingénieur territorial en fonction de ses diplômes et de son expérience.*

*L'agent aura pour missions :*

- *de représenter ou d'assister le maître d'ouvrage sur les plans technique, réglementaire, administratif, voir financier, lors des phases de programmation, de conception et de réalisation de projets neufs ou de restructuration d'espaces publics ;*
- *de procéder à l'élaboration technique d'un projet en relation avec les différents partenaires externes et internes ;*
- *de réaliser des études de faisabilité ;*
- *de réaliser des concertations avec la population ;*
- *de rédiger des marchés.*

*Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire d'ingénieur territorial en fonction de ses diplômes et de son expérience et son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux ingénieurs territoriaux par la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2007.*

- 2) *dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours.*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**2009.12.214****Gestion du point multiservices vélo à la gare de Versailles Chantiers.****Délégation de service public.****Choix du délégataire : Société versaillaise de transports urbains/Phébus.****M. VOITELLIER :****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu les articles L.1411-2 et L.1411-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2006.12.256 du 14 décembre 2006 ;

Vu les avis favorables de la commission consultative des services publics locaux des 12 juin et 10 juillet 2009.

-----

La ville de Versailles dispose d'un point multiservices vélo à proximité immédiate de la gare de Versailles-Chantiers, sous le parc de stationnement Poincaré. Celui-ci propose actuellement un service de gardiennage pour les deux roues, un service de location de cycles, ainsi qu'un service de réparation. Comme suite à l'ouverture au public de cette infrastructure en 2000, la Ville a décidé d'en confier la gestion à un prestataire qui doit assurer cette mission de service public.



Afin de garantir cette mission, la Ville a retenu une gestion par affermage qui a été confiée à la Société versaillaise des transports urbains/Phébus, après mise en concurrence. L'actuel contrat, d'une durée de trois ans, a été approuvé par délibération du Conseil municipal lors de sa séance du 14 décembre 2006. Ce contrat arrive par conséquent à son terme le 31 décembre 2009, nécessitant d'entreprendre son renouvellement.

Dans ce cadre et après réunion de la commission consultative des services publics locaux, qui a validé le principe de renouvellement de la délégation de service public et fixé ses orientations, un avis d'appel public à la concurrence a été émis le 9 septembre 2009. Nous voulions avoir le maximum de candidats, mais la Ville n'a reçu dans les délais qu'un pli, ouvert par la commission ad-hoc du 14 octobre 2009. Il s'agit de la Société versaillaise des transports urbains (SVTU), dont la dénomination commerciale est Phébus.

La Ville demandait aux candidats de remettre un dossier comportant :

- le projet de contrat dûment complété, à considérer comme un document de travail ;
- un budget d'exploitation prévisionnel sur la durée de la délégation ;
- une note précisant la motivation du candidat, une première proposition de tarification pour chaque type de prestations, une proposition d'amplitude d'ouverture du service, les moyens proposés par le candidat pour l'exécution de la prestation et une présentation de (ou des) activité(s) annexe(s) ou accessoire(s) proposée(s).

Une période de négociation s'est ouverte avec la société SVTU/Phébus afin d'apporter des compléments à son offre. Le déroulement et le détail des résultats de la négociation figurent dans le rapport de Monsieur le Maire.

L'objectif est d'ouvrir le point vélo au maximum le soir, d'assurer une meilleure visibilité et une meilleure lisibilité pour favoriser l'usage du vélo.

Pour les raisons qui sont évoquées dans le rapport de présentation, qui a été remis à tous les élus dans le délai réglementaire de 15 jours avant ce conseil municipal, je vous propose de retenir la société SVTU/Phébus pour la gestion du point multiservices vélo de la gare de Versailles Chantiers, pour une durée de 3 ans.

La redevance perçue annuellement par la Ville, au titre des travaux de rénovation de marquage au sol qui seront réalisés en 2010, s'élève à 1200 €.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- 1) *de retenir l'offre d'affermage de la Société versaillaise de transports urbains/Phébus pour une durée allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012 ;*
- 2) *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de délégation de service public et tout acte s'y rapportant ;*
- 3) *que les recettes afférentes seront imputées au budget de la Ville : chapitre 928 « aménagement et services urbains, environnement » ; article 815 « transports urbains » ; nature 757 « redevances versées par les fermiers et concessionnaires ».*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**2009.12.215**

**Reconstruction du gymnase Richard Mique.**

**Demande de subvention auprès du conseil général des Yvelines.**

**M. SAPORTA :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2006.12.260 du 14 décembre 2006 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2008.11.189 du 27 novembre 2008 ;

Vu la délibération du conseil général des Yvelines n°2009-CG-2183-1 du 26 juin 2009.

-----

Le gymnase des écoles Pershing et Richard Mique a été entièrement détruit par un incendie en juillet 2004.

Un premier projet de reconstruction et d'agrandissement de cet équipement avait fait l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil général des Yvelines par délibération du 14 décembre 2006.

Le programme initial prévoyait la démolition et l'agrandissement du gymnase actuel, la création de 2 salles sportives supplémentaires et enfin la réalisation d'un parking souterrain. L'adjonction progressive de nouvelles fonctionnalités au projet initial avait abouti en phase d'avant projet détaillé à un coût total supérieur à 8 M€ TTC.

Par délibération en date du 27 novembre 2008, le conseil municipal a décidé, à la suite de l'abandon du premier projet, de revoir le programme pour le mettre en cohérence avec les possibilités de financement de la Ville et les besoins réels du quartier.

Le nouveau programme de construction prévoit ainsi :

- la reconstruction de la salle de sport de 600 m<sup>2</sup> sur la base de la structure actuelle ;
- l'aménagement d'une salle polyvalente de 220 m<sup>2</sup> ainsi que des vestiaires, sanitaires et locaux techniques correspondants.

L'opération qui représente une surface construite totale d'environ 1 200 m<sup>2</sup> est conçue en rez-de-chaussée avec un étage partiel dédié aux locaux techniques.

Cet équipement sportif est destiné à accueillir :

- les enfants des 4 écoles maternelles et élémentaires du quartier ainsi que les collèges voisins (Clagny et Hoche) ;
- les différentes associations qui utilisaient l'établissement avant sa destruction.

Le montant des travaux en phase d'avant projet sommaire (APS) a été évalué à 2,25 M€ HT pour un montant, toutes dépenses confondues, de 3,2 M€ TTC en intégrant les frais de maîtrise d'œuvre et tous les frais annexes d'une opération de construction.

Ce projet peut-être subventionné par le conseil général des Yvelines dans le cadre du programme d'équipements sportifs indispensables à la pratique de l'éducation physique et sportive en collège.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

***APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,***

- 1) de solliciter les subventions au taux maximum auprès du conseil général des Yvelines et de tout autre organisme pour la reconstruction du gymnase Richard Mique ;*
- 2) de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer les conventions à intervenir et tout document s'y rapportant.*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement.

**M. AUDIBERT :**

Nous nous réjouissons de l'avancement de ce projet. Nous avons évoqué à plusieurs reprises ensemble le coût d'origine. Il a été ramené à un coût très raisonnable. Nous pouvons tous être satisfaits de cette réalisation.

**M. le Maire :**

Je vous remercie. C'est vraiment un beau projet. De plus, il y a une salle polyvalente.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**2009.12.216**

**Travaux de rénovation et d'extension du gymnase la Source.**

**Marché à procédure adaptée.**

**Adoption du dossier de consultation des entreprises.**

**M. SAPORTA :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu les articles L.2121-29, L.2122-21-1° et L.2122-21.6° du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 28 du Code des marchés publics.

-----

Le gymnase la Source se situe 3 rue Saint Nicolas, dans le quartier de Jussieu, sur la parcelle de l'école élémentaire la Source et du terrain de sport extérieur attenant.

Cet équipement de plain-pied se compose d'une salle de sport de 250 m<sup>2</sup> et d'un espace de vestiaires/sanitaires, dit « base vie ». Il a été construit dans les années 1960, puis il a fait l'objet d'une extension en 1987 pour y adjoindre un bâtiment de stockage. Bien que le gymnase accueille un public féminin et masculin, il ne dispose actuellement que d'un vestiaire, d'un sanitaire douche et d'un WC.

La ville de Versailles a décidé de procéder aux travaux de rénovation et d'extension du gymnase sur la base du programme suivant :

- améliorer la performance énergétique et l'impact sur l'environnement du bâtiment ;
- apporter une meilleure lisibilité correspondant à son usage d'équipement sportif ;
- rénover l'intérieur du gymnase ;
- dissocier l'accueil des filles et des garçons au niveau de l'accueil de la base vie.

Afin de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux, un appel public à concurrence a été lancé sous forme de marché à procédure adaptée autorisant, le 27 octobre 2008, quatre candidats à présenter une esquisse de rénovation et d'extension de cet équipement.

Dans sa séance du 8 janvier 2009, la commission ad hoc a retenu l'offre de l'équipe Harmonic et Masson, sur la base du respect du programme, de la qualité de l'organisation et de l'intégration urbanistique.

Leur proposition consiste à :

- relier à couvert le nouvel accueil du rez-de-chaussée du gymnase au niveau haut de la cour d'école, par une toiture en bois dont la forme de pente est accentuée et visible depuis la rue Saint Nicolas ;
- supprimer l'ancien local stockage construit en appentis du gymnase (soit avec un toit à un seul versant dont le faîte s'appuie contre un mur), en permettant une liaison accessible aux personnes à mobilité réduite, ceinturant le gymnase et reliant la différence de niveau par un cheminement ludique sur des caillebotis en bois.

Le montant des travaux est estimé à 850 000 € HT. Ces travaux sont subventionnés par le conseil général des Yvelines à hauteur de 255 000 €.

Il convient donc de lancer une consultation pour ces travaux, allotie de la manière suivante :

Lot	Détail des prestations	Estimation € HT
1	Gros œuvre, démolitions, faux-plafonds, métallerie et voirie/réseaux divers (VRD)	299 000
1 bis	Etanchéité	22 000
2	Ossature bois, charpente sur toiture, cloisons et bardage bois	214 000
3	Menuiseries extérieures métalliques	70 000
4	Menuiseries intérieures	37 000
5	Revêtement de sols, carrelages muraux et peinture	30 500
6	Plomberie, sanitaire, chauffage et ventilation	121 000
7	Electricité, courants forts et courants faibles	56 500

Les critères de sélection seront les suivants :

- le prix (niveau et cohérence du prix) : 50% ;
- la valeur technique de l'offre au vu du mémoire : 40% ;
- le planning et le phasage des travaux : 10%.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) *d'entreprendre les travaux de rénovation et d'extension du gymnase la Source ;*
- 2) *que ces travaux feront l'objet d'un marché à procédure adaptée ;*
- 3) *d'adopter à cet effet le dossier de consultation des entreprises décomposé en 8 lots :*
  - *lot n° 1 : gros œuvre, démolitions, faux-plafonds, métallerie et voirie/réseaux divers (VRD)*
  - *lot n° 1 bis : étanchéité*
  - *lot n° 2 : ossature bois, charpente sur toiture, cloisons et bardage bois*
  - *lot n° 3 : menuiseries extérieures métalliques*
  - *lot n° 4 : menuiseries intérieures*
  - *lot n° 5 : revêtement de sols, carrelages muraux et peinture*
  - *lot n° 6 : plomberie, sanitaire, chauffage et ventilation*
  - *lot n° 7 : électricité, courants forts et courants faibles*
- 4) *de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer les marchés à intervenir et tout document s'y rapportant ;*
- 5) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville au chapitre 904 (sports et jeunesse) ; article 411 (salles de sport, gymnases) ; nature 2313 (construction) ; programme 200891 (gymnase la Source).*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement.

**Mme NICOLAS :**

Combien de temps dureront les travaux ?

**M. SAPORTA :**

Ils commenceront en avril 2010 et se termineront en fin d'année ou début 2011.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

**2009.12.217**

**Vente aux enchères en ligne des biens réformés de la ville de Versailles.**  
**Approbation et lancement du projet.**

**M. BERNOT :**

Je suis désolé de vous présenter le deux dernières délibérations à une heure tardive, car elles sont intéressantes et la deuxième a un enjeu important pour notre réseau informatique et sur le plan budgétaire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la Loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000 portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques ;

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-22.10 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations accordées au maire et plus particulièrement celle portant sur l'aliénation de biens mobiliers inférieurs à 4 600 euros ;

Vu la délibération n°2008.03.28 du Conseil municipal du 21 mars 2008 accordant ces délégations au Maire prévues à cet article.

-----

Dans un souci de rationalisation, nous voulions trouver un moyen de valoriser les matériels réformés (mobilier, matériels, voitures...) qui peuvent encombrer les services et dont l'enlèvement ou la reprise constituent aujourd'hui un problème pour la collectivité. Jusqu'à présent, les biens réformés étaient soit repris par des prestataires pour de faibles sommes (véhicules), soit mis au rebut en générant des déchets importants, soit encore stockés. Certains peuvent avoir une valeur résiduelle. Il faut en tous les cas les sortir des comptes et éviter des frais de recyclage.

A l'instar d'autres collectivités comme Paris, Lyon ou encore Issy-les-Moulineaux, la ville de Versailles souhaite vendre ces matériels par enchères en ligne, moyen économique, sécurisé, transparent et excluant tout risque de favoritisme. Il existe deux prestataires qui le font.

La solution de vente aux enchères sur internet permettra dans un premier temps d'apurer le stock mort de matériel non utilisé, puis de recycler et valoriser le matériel réformé en lui donnant une seconde vie. La loi du 10 juillet 2000 ayant aboli le monopole des commissaires priseurs, cette méthode est tout à fait utilisable, avec toutes les garanties juridiques.

Un groupe de travail sera mis en place, avant chaque vente, afin de contrôler et de valider le type de biens vendus ainsi que son prix de mise en vente. Au-delà de 4600 euros de valeur nette comptable, une délibération sera présentée. Mais il s'agit ici de lancer le système par une délibération cadre.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) *d'autoriser la possibilité de vendre les biens réformés par enchères en ligne ;*
- 2) *dit que toute cession de bien, dont l'estimation du montant sera supérieure à 4600 euros, sera soumise à approbation du Conseil municipal et précise que, s'agissant de vente aux enchères, cette estimation sera basée sur la valeur nette comptable ;*
- 3) *que les recettes correspondant au produit des ventes seront imputées aux budgets*

*concernés de la ville de Versailles.*

Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **2009.12.218**

### **Liaisons informatiques inter-bâtiments pour la Ville de Versailles, le CCAS et la communauté de communes de Versailles Grand Parc.**

#### **Approbation du dossier de consultation des entreprises.**

#### **Lancement de la procédure d'appel d'offres.**

**M. BERNOT :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu les articles L.2121-29, L.2122-21-1° et L.2122-21-6° du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics relatif aux procédures d'appel d'offres ouvert ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2007.09.187 du 26 septembre 2007.

-----

Cette délibération s'insère dans un schéma directeur informatique ambitieux et réaliste. Le traitement de l'information de la Ville met en œuvre actuellement un millier de postes accédant à soixante serveurs métiers (progiciels) et systèmes situés principalement à l'hôtel de Ville. L'ensemble est réparti sur soixante cinq sites nécessitant des liaisons informatiques permanentes. Ces sites comprennent les sites de la Ville, du CCAS, de la communauté de communes Versailles Grand Parc, auxquels s'ajoutent quelques fournisseurs, par exemple d'hébergements d'applications. Il s'agit de passer à un réseau global dédié et sécurisé. Actuellement la Ville dépense en fonctionnement 147 000 euros pour ces liaisons, le CCAS 3600 euros et le Grand Parc 11 600 euros. Avec le changement de périmètre du Grand Parc on va passer à 166 000 euros pour la Ville, 11 000 euros pour le CCAS et 25 000 euros pour Versailles Grand Parc.

Les liaisons actuelles sont assurées essentiellement par France Télécom et Easynet. Nous souhaitons avoir un seul interlocuteur.

L'échéance prochaine, en juin 2010, de la fin des contrats de services des liaisons informatiques implique de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Pour répondre à l'évolution des besoins, le nouveau marché sera un marché à bons de commande, dont le seuil minimum total annuel est estimé à 133 500 € HT et le seuil maximum annuel est estimé à 413 000 € HT. Celui-ci couvrira une période allant de la notification au mois de décembre 2014 compris.

Ce marché prendra en charge les besoins de la ville de Versailles, du CCAS et de Versailles Grand Parc, dans le cadre du groupement de commandes constitué par délibération de la Ville en date du 26 septembre 2007, du conseil d'administration du CCAS du 15 octobre 2007 et une décision du bureau de Versailles Grand Parc du 13 septembre 2007. Les facturations s'opéreront directement auprès de chacun des membres du groupement.

Ce réseau global dédié et sécurisé présentera les capacités d'évolution nécessaires pour prendre en compte l'évolution des besoins notamment l'adjonction, la suppression de sites, la modification des caractéristiques des liaisons, la prise en charge ultérieure de la voix sur IP (prise en charge de la téléphonie par le réseau informatique), de la vidéo, ou encore de nouvelles technologies. A ce titre la Ville envisage la création d'un réseau « fibre optique » (FO) que le titulaire pourrait exploiter. Ce réseau FO ainsi que son raccordement feront l'objet d'un appel d'offre ultérieur et distinct. Une première boucle pourrait être mise en place en juillet 2010 pour servir le six sites stratégiques dont l'Hôtel de ville et le centre administratif, 56 avenue de Saint Cloud.

Les objectifs principaux sont l'amélioration et l'optimisation :

- de la disponibilité et des performances des réseaux informatiques inter sites de la Ville ;
- de la réactivité face à l'évolution des besoins utilisateurs ;
- du niveau de sécurité ;
- des coûts et des ressources nécessaires à l'exploitation des réseaux de la Ville.

Les services concernés sont :

- la communication de données entre les sites de la ville de Versailles, du CCAS et VGP ;
- la communication de données avec l'extérieur et notamment internet ;
- la mise à disposition de services techniques tels que : anti spam et anti virus ;
- la mise à disposition d'outils de gestion.

Afin d'améliorer la réactivité aux besoins, la qualité de services techniques et administratives et en simplifier la gestion, la Ville souhaite un seul interlocuteur responsable.

Les critères de choix seront les suivants :

- valeur technique de l'offre au regard du cadre de réponse et du mémoire présenté (40 %) ;
- les prix (30 %) ;
- délais de rétablissement des liaisons et services (20%) ;
- délais d'intervention pour les mises en œuvre (10 %).

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

**APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,**

- 1) *de lancer un marché à bons de commandes dont le seuil minimum annuel est estimé à 133 500 € HT et le seuil maximum annuel est estimé à 413 000 € HT, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert afin d'assurer les prestations des liaisons informatiques inter-bâtiments ;*
- 2) *d'adopter à cet effet le dossier de consultation des entreprises ;*
- 3) *que les dépenses correspondantes seront imputées sur les différents crédits du budget de la Ville prévus en section de fonctionnement suivant les imputations mentionnées dans la liste des sites annexe 7 de l'appel d'offres ;*
- 4) *de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer le marché à venir et tous les documents s'y rapportant ;*
- 5) *de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant à signer le marché négocié qui pourrait être mis en œuvre en cas d'appel d'offres infructueux.*



Avis favorable de la commission de l'administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'urbanisme, des travaux et du logement.

*Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. le Maire :**

Je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes et une bonne nouvelle année.

*La séance est levée à 22 heures.*



# ANNEXES

aux délibérations suivantes :

- Délibération n° 2009.12.204 : Exercice 2010.  
Budget primitif Ville et assainissement.  
Adoption.  
(cf. également budget et rapport annexés,  
distribués aux élus).
- Délibération n° 2009.12.205 : Tarifs municipaux des droits de place des  
halles et marchés pour l'année 2010.
- Délibération n°2009.12.206 : Subventions aux associations et autres  
organismes pour 2010



**S O M M A I R E**

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en application de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales (délibération du 21 mars 2008)	1899
Adoption du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2009	1902
Informations diverses	1897
Annexes	1947

*DECISIONS*

DATES	N°	OBJET	
3 novembre 2009	2009/328	Occupation temporaire de la salle des fêtes et de la galerie de l'hôtel de Ville. Création d'un tarif.	1899
3 novembre 2009	2009/329	Prestation de cocktails et traiteurs pour divers services de la Ville. Marché à procédure adaptée. Lot n°1 fournitures et livraisons (si nécessaire) de petits fours, pâtisseries et viennoiseries avec ou sans service conclu avec la société Mac'amande.	1899
4 novembre 2009	2009/330	Restauration des décors peints de l'église Sainte-Elisabeth de Hongrie à Versailles. Marché à procédure adaptée conclu avec la société Arcanes.	1899
5 novembre 2009	2009/331	Prestations de connexion internet pour les écoles primaires de Versailles. Marché à procédure adaptée conclu avec la société Easynet.	1899
5 novembre 2009	2009/332	Activité de judo destinée aux enfants fréquentant l'accompagnement scolaire de la maison de quartier Jussieu-Petit Bois. Convention de prestation avec l'association Judo self défense de Versailles.	1899
6 novembre 2009	2009/333	Contrat de prêt de 7 500 000 € à taux indexés avec option de tirages à taux fixe auprès de la Société générale.	1899
6 novembre 2009	2009/334	Réfection des toitures des boxes du club hippique de Versailles. Marché à procédure adaptée conclu avec la société Jozic bâtiment.	1899

6 novembre 2009	2009/335	Mise en sécurité du monte-décor au théâtre Montansier situé 13 rue des Réservoirs à Versailles. Marché à procédure adaptée conclu avec la société Tambe.	1899
9 novembre 2009	2009/336	Création d'une régie centrale de recettes à la direction de la sécurité pour la gestion des abonnements des droits de stationnement.	1899
10 novembre 2009	2009/337	Maintenance corrective et évolutive des trois exemplaires du logiciel Rhapsodie installés au conservatoire national de région de Versailles, à l'école des Beaux Arts et à l'université inter âge de la ville de Versailles ainsi que l'assistance à l'utilisation de ce logiciel. Marché à procédure adaptée sans mise en concurrence et sans publicité conclu avec la société RDL.	1900
13 novembre 2009	2009/338	Réhabilitation et aménagement de l'immeuble impasse du Débarcadère pour l'installation de la police municipale. Lot 10 chauffage, ventilation, climatisation et plomberie. Marché complémentaire pour le remplacement des réseaux principaux de distribution hydraulique de chauffage avec mise en place en chaufferie d'une régulation en télégestion conclu avec la société Tournois.	1900
13 novembre 2009	2009/339	Salon du livre d'histoire de Versailles. Histoire de Lire. Convention de prestation avec l'association Histoire de lire.	1900
16 novembre 2009	2009/340	Convention de prêt consolidable de 7 500 000 €, avec période de mobilisation reconstituable, auprès de la Caisse d'épargne et de prévoyance Ile de France.	1900
16 novembre 2009	2009/341	Contrat de ligne de trésorerie interactive de 15 000 000 € avec la Caisse d'épargne et de prévoyance Ile de France.	1900
17 novembre 2009	2009/342	Evènementiel portant sur la décoration intérieure. Mise à disposition, par la ville de Versailles, à titre précaire et révocable, d'une baraque située 40 à 44, rue d'Anjou à Versailles. Convention.	1900
23 novembre 2009	2009/344	Maintenance et entretien du matériel de cuisine collective et de distribution de repas. Avenant n°1 relatif au marché à procédure adaptée conclu avec la société FC2P. Modification de la date de début du marché.	1900

23 novembre 2009	2009/345	Salle des fêtes, galerie et salle des mariages de l'hôtel de Ville. Convention de mise à disposition temporaire pour la librairie Gibert Joseph à l'occasion du 2ème Salon du livre d'histoire de Versailles. Histoire de lire.	1900
23 novembre 2009	2009/346	Service d'interconnexion des réseaux locaux de la Ville et du CCAS. Avenant n°3 au marché à procédure adaptée conclu avec la société Easynet. Modifications de liaisons.	1901
27 novembre 2009	2009/347	Mission de contrôle technique relative à l'aménagement de la maison des jeunes située 8 rue St Simon à Versailles. Marché à procédure adaptée conclu avec la société Batiplus.	1901

La décision n° 2009/343 est annulée.

### *DELIBERATIONS*

2009.12.204	Exercice 2010. Budget primitif Ville et assainissement. Adoption.	1903
2009.12.205	Tarifs municipaux des droits de place des halles et marchés pour l'année 2010.	1917
2009.12.206	Subventions aux associations et autres organismes pour 2010.	1919
2009.12.207	Projet global et projets des maisons de quartier de la ville de Versailles	1923
2009.12.208	Versailles Associations. Convention d'objectifs et de moyens.	1927
2009.12.209	Maraudes auprès des personnes sans domicile fixe. Approbation de la convention de partenariat entre la Ville et les Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte, ci-après dénommées Ordre de Malte France.	1928
2009.12.210	Association des parents d'élèves, anciens élèves, élèves et amis du conservatoire à rayonnement régional de Versailles (APEC). Convention de partenariat.	1930

2009.12.211	Personnel territorial. Adhésion à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire engagée par le Centre interdépartemental de gestion (CIG).	1932
2009.12.212	Personnel territorial. Régime indemnitaire des administrateurs territoriaux. Mise à jour de la prime de fonctions et de résultats.	1933
2009.12.213	Personnel territorial. Conditions de recrutement d'un agent non titulaire. Autorisation de recrutement d'un agent non titulaire sur un poste existant.	1935
2009.12.214	Gestion du point multiservices vélo à la gare de Versailles Chantiers. Délégation de service public. Choix du délégataire : Société versaillaise de transports urbains/Phébus.	1936
2009.12.215	Reconstruction du gymnase Richard Mique. Demande de subvention auprès du conseil général des Yvelines.	1938
2009.12.216	Travaux de rénovation et d'extension du gymnase la Source. Marché à procédure adaptée. Adoption du dossier de consultation des entreprises.	1939
2009.12.217	Vente aux enchères en ligne des biens réformés de la ville de Versailles. Approbation et lancement du projet.	1942
2009.12.218	Liaisons informatiques inter-bâtiments pour la Ville de Versailles, le CCAS et la communauté de communes de Versailles Grand Parc. Approbation du dossier de consultation des entreprises. Lancement de la procédure d'appel d'offres.	1943